

---

# TROISIÈME AMENDEMENT

## AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

### 2023

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2023  
sous le numéro D.23-0089.

1<sup>er</sup> amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mai 2023 sous le  
numéro D-23-0089-A01.

2<sup>ème</sup> amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2023 sous le  
numéro D-23-0089-A02.



Le troisième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 3 novembre 2023 sous le numéro D-23-0089-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

# SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	6
3.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	36
4.	RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES .....	36
5.	RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	44
6.	TABLE DE CONCORDANCE.....	46

# 1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

## 1.1 Stratégie et évolutions récentes

### Actualisation des pages 16 et 17 du document d'enregistrement universel 2023

Un ralentissement économique s'installe des deux côtés de l'Atlantique sous l'effet des politiques monétaires. La capacité des services à stimuler la croissance s'estompée. La baisse de la croissance reflète celle du pouvoir d'achat des ménages et l'affaiblissement de la reprise post-crise du coronavirus, notamment dans le secteur du tourisme.

Néanmoins, plusieurs facteurs devraient contribuer à éviter une récession généralisée. La baisse de l'inflation devrait favoriser une reprise du pouvoir d'achat. Les politiques publiques soutiendront les investissements dans des domaines tels que le climat et les transitions numériques, malgré des politiques budgétaires plus restrictives. Les pénuries de main-d'œuvre structurelle devraient freiner la hausse du chômage.

L'atteinte des objectifs d'inflation sous-jacente prendra du temps malgré une poursuite de la désinflation. Les chocs sur les prix s'atténuent avec une baisse des prix des matières premières, la normalisation des chaînes d'approvisionnement et le resserrement des conditions de crédit.

Toutefois, les marchés du travail toujours tendus et la rigidité de l'inflation dans le secteur des services incitent les autorités monétaires à la prudence. À mesure que les tensions sur le marché du travail s'apaiseront aux États-Unis et en Europe, les banques centrales devraient retrouver des marges de manœuvre pour réduire leurs taux au printemps 2024.

Le désendettement très progressif de la Chine pourrait structurellement peser sur la croissance au niveau mondial avec un niveau élevé de la dette et l'existence de surcapacités. Les mesures politiques devraient toutefois permettre un processus de désendettement ordonné.

Enfin, les risques liés aux tensions commerciales et géopolitiques mondiales continueront à être d'actualité.

**En matière réglementaire, les autorités européennes et nationales ont confirmé leur sensibilisation à la conjoncture difficile touchant les particuliers et les entreprises depuis 2022**, conséquence des tensions géopolitiques et de l'inflation élevée dans de nombreux pays.

- **les mesures budgétaires qui avaient été adoptées partout afin de soutenir l'économie se poursuivent. Néanmoins, les dispositifs les plus englobants arrivant à échéance sont progressivement remplacés par des politiques plus ciblées ;**
- **la réflexion sur les mécanismes de négociation et de compensation dans l'Union Européenne (UE) autour des marchés financiers de dérivés énergétiques progresse**, afin d'en renforcer la stabilité et la résilience ;
- **les autorités européennes ont également proposé des chantiers réglementaires dans le but d'accompagner les industries européenne et française dans leur transition écologique.** Au sein de l'UE, cela s'est traduit par les propositions EU Net Zero Industry Act (NZIA) et EU Critical Raw Materials Act (CRMA) en mars 2023. En France, les travaux législatifs en faveur de la réindustrialisation verte sont en fin de course et une loi a été adoptée. Ces travaux visent à répondre aux mesures fortes mais protectionnistes des États-Unis (mises en place notamment par l'Infrastructure Investment and Jobs Act et Inflation Reduction Act adoptés en novembre 2021 et août 2022).

**Dans ce contexte économique, les banques continuent d'être sollicitées et d'être des leviers majeurs dans la conduite des politiques conjoncturelles.**

- **l'UE a continué à adopter des sanctions financières en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie** (prolongation des sanctions et onzième vague de sanctions par l'UE en 06/2023) ;
- **les parlements nationaux ont voté des augmentations d'impôts exceptionnelles dans de nombreux pays d'Europe. En France, les débats parlementaires ont à ce stade abouti à des propositions législatives et des engagements des banques dont les impacts restent maîtrisés** (e.g. taux d'usure, tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie), **mais qui menacent d'être rediscutés** (e.g. encadrement des frais bancaires dans le but de soutenir le pouvoir d'achat). Plus largement, au niveau national comme au niveau européen, les pressions sur les finances publiques pourraient raviver les discussions sur la taxation des banques et de l'épargne, *via* notamment la taxe sur les transactions financières.

**En parallèle, l'année 2023 a été marquée par des questionnements de la part des autorités et du grand public sur la résilience des banques, à la suite des faillites de plusieurs banques régionales aux États-Unis.** Ce débat a pris de l'ampleur pour le grand public européen, du fait de la quasi-simultanéité de ces faillites aux États-Unis avec l'accélération des difficultés de Crédit Suisse en mars 2023, aboutissant à son rachat par UBS.

- **aux États-Unis, ces événements ont amené les autorités à des propositions plus sévères dans le cadre de la transposition de Bâle III (Proposition Basel III Endgame de juillet 2023).**
- **dans l'UE, cette période d'incertitude ne s'est, pour le moment, pas traduite par une volonté de renforcer les exigences bancaires en capital au-delà de ce qui est déjà envisagé dans les négociations avancées de CRR3/CRD6.** Les réflexions du BCBS (Basel

Committee on Banking Supervision), publiées en octobre 2023, pourraient toutefois se traduire *in fine* par des nouvelles pratiques de supervision ou par des propositions législatives. On notera par ailleurs que les événements du premier trimestre ont amené les autorités européennes à renforcer la transparence du marché européen des dérivés de crédit portant sur les GSIBs (Global Systemically Important Banks) de l'UE.

**Au-delà des éléments de conjoncture, l'année 2023 a permis l'accélération de nombreux chantiers réglementaires structurels visant à renforcer le cadre prudentiel et de résolution, à accompagner les transitions environnementale et digitale, à protéger les consommateurs et à développer les marchés de capitaux européens.**

- **La négociation des propositions CRD6 et CRR3 transposant les accords de Bâle a progressé.** Un accord politique provisionnel a pu être trouvé le 27 juin entre le Parlement européen et les états membres (Conseil), **pour une application prévue en janvier 2025.** Il est d'ores et déjà acquis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne suivront pas ce calendrier, mais ne l'appliqueraient probablement qu'à compter de juillet 2025 au plus tôt. Aussi, **la question d'un report de la date d'entrée en vigueur du paquet bancaire dans l'UE** (au moins partiel, sur les règles de risque de marché, FRTB (Fundamental Review of the Trading Book) **se posera.** La réponse sera donnée avant l'adoption formelle du paquet par les colégislateurs, prévue à la fin de cette année ou en début d'année prochaine.
- **La CE a publié en avril 2023 sa proposition de réforme du cadre de gestion de crise bancaire (CMDI),** seule initiative ayant abouti à une proposition à la suite des discussions de l'Eurogroupe de juin 2022 pour approfondir l'Union bancaire. L'objectif de ce texte est d'étendre le cadre de résolution européen à davantage de petites et moyennes banques, notamment par un élargissement des financements possibles : (i) un assouplissement des hypothèses selon lesquelles les fonds de garantie des dépôts nationaux (DGS) peuvent intervenir en résolution, (ii) une subvention par ces DGS permettant l'atteinte des seuils de  *bail-in*  nécessaires pour activer le recours au fonds européen de résolution unique. La capacité des colégislateurs européens à parvenir à un accord d'ici la fin de cette législature demeure incertaine.
- **Le cadre réglementaire en matière de durabilité continue de s'affermir en 2023.**  
En plus des objectifs climatiques déjà adoptés, la taxonomie européenne des activités durables s'est enrichie de plusieurs objectifs supplémentaires. Des initiatives sectorielles apportent des éléments d'appui à la trajectoire de transition des banques (Fit for 55 et Green Deal Industrial Plan for the Net Zero Age, comportant les NZIA et CRMA susmentionnés).  
Les risques ESG font dorénavant partie de la revue du cadre prudentiel européen. Au premier trimestre 2023, les établissements de crédit ont publié des informations granulaires sur leurs expositions aux risques climatiques au titre du pilier 3. La question du traitement prudentiel des expositions des banques sur des activités fortement émissives en gaz à effet de serre en pilier 1 a été abandonnée pour des exigences supplémentaires en pilier 2 - les conclusions de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) seront échelonnées de 2023 à 2025. Les standards multi-secteurs de la directive sur la publication en matière de durabilité (CSRD) devraient être adoptés dans les prochaines semaines. En parallèle, la définition et l'adoption de standards additionnels spécifiques aux secteurs devraient être reportées. Le débat d'une réduction du champ des entreprises concernées est aussi lancé dans un contexte inflationniste et de volonté d'allègement de la charge de reportings des entreprises. Par ailleurs, le cadre européen de responsabilité civile concernant les préjudices environnementaux et sociaux se renforce avec les négociations autour de la directive sur le devoir de vigilance européen (CS3D). De même, le processus législatif se poursuit s'agissant de la proposition de règlement encadrant les agences de notation ESG publiée en juin 2023.  
Alors que les initiatives se multiplient au niveau international et au sein d'autres juridictions, la question de l'articulation du cadre européen avec ceux adoptés en dehors de l'UE reste plus que jamais d'actualité. Il s'agira pour l'UE de confirmer son rôle pionnier et d'éviter les distorsions de concurrence par rapport aux acteurs non européens ou non réglementés.
- **La transformation digitale et l'innovation autour des services financiers restent une priorité réglementaire de la Commission, avec plusieurs propositions notables en juin 2023.**  
Les réflexions sur les paiements et la banque de détail (e.g. le projet EPI et l'accélération de la diffusion du paiement instantané) ont été complétées par des propositions sur l'*open finance* : revue de la directive sur les services de paiement (DSP3) et nouveau texte autour du partage des données financières (FIDA). Une proposition de texte européen autour d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) de détail a été publiée. Celle-ci suscite de nombreux débats entre états membres et ne sera sans doute votée que lors de la prochaine législature. La BCE a également initié avec l'industrie des travaux plus consensuels préalables à l'éventuel lancement d'une MNBC de gros. En parallèle, les discussions continuent sur l'identité numérique (e-IDAS), qui pourrait remplacer l'authentification forte des systèmes de paiement actuels et pour laquelle les banques seront des intermédiaires de confiance pour les consommateurs.  
Au niveau français, les banques sont sollicitées et actives pour travailler sur le financement des PME et *start-ups* innovantes. Ces modalités de financement devraient prochainement faire l'objet d'initiatives réglementaires.
- **Enfin, dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'UE, la CE a redonné un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC).** La volonté initiale de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens a été doublée d'une ambition affirmée d'assurer l'autonomie financière européenne. C'est dans ce cadre qu'interviennent les discussions pour la revue de MIFIR, de la directive afférente à la gestion alternative (AIFM) et du règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF), pour l'établissement d'un point centralisé d'accès aux

informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP) et celle afférente à la gestion des retenues à la source. Par ailleurs, la CE a formulé de nouvelles propositions afin de poursuivre la mise en place de l'UMC, autour de trois axes :

- l'instauration d'un système de compensation « sûr, fiable et attractif », assurant la relocalisation progressive de la compensation des produits Euro au sein de l'UE (revue du règlement EMIR), mais dont certaines dispositions font craindre d'importants effets indésirables ;
- l'harmonisation des régimes d'insolvabilité des entreprises, dont les disparités nuisent à l'investissement transfrontalier au sein de l'UE, et à l'attractivité des marchés européens ;
- la simplification des régimes d'accès à la cotation en bourse (Listing Act), avec pour objectif d'assurer l'attractivité des marchés de capitaux pour les entreprises de l'UE et de faciliter l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises.

Dans le but de mobiliser l'épargne européenne et permettre aux épargnants d'atténuer les effets de l'inflation, la Commission a par ailleurs publié sa proposition pour une stratégie d'investissement *retail* visant à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Cette proposition attire toutefois de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, les mesures consuméristes qu'elle contient risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contreproductifs sur l'investissement des ménages européens. L'opposition de nombreux états membres à une réforme jugée mal adaptée rend peu probable une adoption rapide de ce texte.

## Autres évolutions récentes

- La création de la coentreprise Bernstein avec AllianceBernstein dans les activités de cash et recherche actions progresse bien. La documentation définitive a été signée le 2 novembre 2023 avec une structure révisée afin d'accélérer la finalisation de l'opération. A la date de réalisation de l'opération, la coentreprise sera organisée sous deux entités juridiques différentes, se concentrant respectivement sur l'Amérique du nord et sur l'Europe et l'Asie. Ces deux entités seront ensuite combinées sous réserve d'obtention des approbations réglementaires requises. Ce changement ne devrait avoir aucun impact significatif sur la contribution nette attendue pour le Groupe telle que communiquée précédemment. L'impact en capital est estimé à moins de 10 points de base à la date de réalisation de l'opération, attendue au premier semestre 2024. La transaction reste pleinement alignée avec les priorités stratégiques de notre franchise *Global Banking and Investor Solutions*.
- Conformément aux pratiques de place, les engagements de paiement irrévocables sont intégralement déduits des fonds propres prudentiels et comptabilisés notamment en engagements hors bilan.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

---

### 2.1 Communiqué de presse du 24 juillet 2023 : Succès du plan mondial d'actionnariat salarié 2023

Société Générale annonce le succès de l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe. L'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié vient de s'achever. Près de 50 000 salariés et retraités du Groupe dans 40 pays ont souscrit à cette opération. Cette augmentation de capital s'élève à un montant total de 221,2 millions d'euros et a donné lieu à l'émission de 12 548 674 nouvelles actions. À la suite du constat ce jour de la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de Société Générale est porté à 1 025 947 048,75 euros, divisé en 820 757 639 actions de 1,25 euro de nominal. L'opération aura un impact d'environ +6 points de base sur le ratio CET1 du Groupe au troisième trimestre 2023.

Les informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions seront en conséquence mises à jour et disponibles sur le site internet de Société Générale dans la rubrique « Déclaration mensuelle du nombre total de droit de vote et d'actions ». L'actionnariat salarié est un dispositif collectif d'engagement régulièrement mis en œuvre au sein de Société Générale dans une volonté d'associer activement et durablement les salariés au développement de l'entreprise et au partage de la valeur. Le plan mondial d'actionnariat salarié 2023 était le 30ème proposé par le Groupe.

### 2.2 Communiqué de presse du 28 juillet 2023 : Publication par l'Autorité Bancaire Européenne des résultats du test de résistance

L'Autorité Bancaire Européenne publie ce jour les résultats du test de résistance effectué sur 70 banques de l'Union Européenne. Les résultats détaillés de l'exercice sont disponibles en format téléchargeable sur le site de Société Générale dans la section « Pilier III et autres publications prudentielles », à l'adresse suivante :

Pilier III et autres publications prudentielles.

L'ensemble des résultats relatifs aux banques européennes et des informations méthodologiques est disponible sur le site de l'Autorité Bancaire Européenne : [www.eba.europa.eu](http://www.eba.europa.eu)

### 2.3 Communiqué de presse du 11 septembre 2023 : Société Générale et Brookfield s'associent pour lancer un fonds de dette privée de 10 milliards d'euros

Paris, Toronto, le 11 septembre 2023

Ce partenariat global apportera d'importants capitaux privés sur le marché de l'Investment Grade tout en donnant accès à des opportunités d'investissement différenciantes sur des actifs de grande qualité.

Société Générale et Brookfield Asset Management annoncent aujourd'hui un partenariat stratégique pour originer et distribuer des investissements de dette privée de haute qualité par le biais d'un fonds Investment Grade (haute notation crédit). Le fonds initial vise un total de 10 milliards d'euros au cours des quatre prochaines années, avec un amorçage de 2,5 milliards d'euros à son lancement.

Ce véhicule, dont les capacités d'origination et de distribution sont pleinement intégrées, offrira aux émetteurs des options de financement de qualité sur mesure, et aux investisseurs des opportunités d'investissement différenciantes et de haute qualité. En particulier, le fonds vise à répondre aux besoins des compagnies d'assurance avec des produits Investment Grade adaptés à leurs exigences en matière de notation et de durée.

Basé sur une forte relation à long-terme entre Société Générale et Brookfield, le partenariat s'appuiera sur les capacités d'origination, la forte expertise opérationnelle et la connaissance de ces actifs par les deux entreprises, ainsi que sur leurs solides relations institutionnelles, pour apporter une valeur ajoutée à leurs clients et actionnaires respectifs. Il permettra également à Société Générale et Brookfield d'accroître significativement leur empreinte dans le financement de l'économie mondiale sur le long terme, en engageant des montants importants via différentes formes de capital.

Slawomir Krupa, Directeur général de Société Générale, commente : « Nous nous réjouissons de ce partenariat qui apporte une réponse entièrement nouvelle à la demande croissante de dette privée et de son impact positif sur l'économie réelle, tout en accroissant significativement les capacités d'origination et de distribution de Société Générale. Cette approche pionnière représente un alignement d'intérêts unique entre deux acteurs de premier plan dans leurs domaines respectifs. »

Bruce Flatt, Directeur général de Brookfield, développe : « Nous sommes ravis d'apporter nos propres capitaux et ceux de nos clients institutionnels pour ouvrir une formidable opportunité sur le marché de l'Investment Grade, afin de soutenir des industries essentielles, qui sont à la base de l'économie mondiale. Nous nous réjouissons d'être un partenaire de choix pour les emprunteurs à la recherche de capitaux sur mesure et pour les institutions désireuses d'investir dans des dettes privées de qualité. »

Le fonds d'amorçage se concentrera sur deux stratégies : l'une concernera le crédit d'actifs réels dans les secteurs de l'électricité, des énergies renouvelables, de la data, du stockage et transport de l'énergie et du transport, et l'autre sera dédiée au financement de fonds. Le partenariat

devrait se développer au fil du temps à travers différentes stratégies et structures d'investissement, en s'appuyant sur les forces de Société Générale et de Brookfield : leurs solides capacités d'origination et leurs relations étroites avec les investisseurs institutionnels ainsi qu'avec les clients des secteurs de l'assurance et de la dette syndiquée.

## 2.4 Communiqué de presse du 18 septembre 2023 : Plan Stratégique 2026

### UNE BANQUE EUROPÉENNE DE PREMIER PLAN ROBUSTE ET DURABLE

Paris, le 18 septembre 2023, 7 heures

#### UNE STRATÉGIE CLAIRE POUR UN AVENIR DURABLE

- **Être une banque robuste** : simplifier le portefeuille d'activités, assurer une allocation et une utilisation du capital performantes, améliorer l'efficacité opérationnelle et maintenir une gestion des risques aux meilleurs standards
- **Promouvoir les activités performantes et durables** : exceller dans ce que nous choisissons de faire, être un leader de l'ESG, renforcer la culture de la performance et de la responsabilité

#### OBJECTIFS FINANCIERS 2026 : UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

- **Ratio de CET 1 à 13 %** en 2026, sous Bâle IV
- **Croissance annuelle des revenus attendue entre 0 % et 2 %** en moyenne sur 2022-2026
- **Coefficient d'exploitation inférieur à 60 %** en 2026
- **Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE) comprise entre 9 % et 10 %** en 2026
- **Taux de distribution compris entre 40 % et 50 % du résultat net publié<sup>1</sup>**, applicable dès 2023

#### RENFORCEMENT DES ACTIONS ESG

- **Réduction de 80 % de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici 2030 vs. 2019** ; - 50 % d'ici 2025 (à comparer à l'engagement précédent de - 20 %)
- **Lancement d'un fonds d'investissement pour la transition de 1 milliard d'euros**, pour accélérer le développement de solutions de transition énergétique et des projets fondés sur la nature et à impact, contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

#### Slawomir Krupa, Directeur général du Groupe Société Générale, a commenté :

« Je suis heureux de partager notre vision stratégique, nos objectifs financiers et nos aspirations pour l'avenir de Société Générale. Notre plan stratégique 2026 concrétise notre ambition d'être une banque européenne de premier plan robuste et durable. Nous nous appuyons sur des fondations solides : des relations de long-terme avec les clients, des équipes talentueuses et engagées, des activités innovantes à forte valeur ajoutée et un leadership pionnier dans le domaine de l'ESG.

Nous renforcerons le Groupe en façonnant un business model simplifié. Nous prendrons les décisions nécessaires pour renforcer le capital et gagner en flexibilité, améliorer structurellement notre efficacité opérationnelle et maintenir notre gestion exigeante des risques au meilleur niveau.

Notre organisation centrée sur les clients et les atouts de notre franchise ESG nous permettront de renforcer la performance de nos métiers dans un monde de changements et d'opportunités. Nous allons accélérer la décarbonation de nos activités et travailler étroitement avec nos clients et nos partenaires pour maximiser notre impact positif en jouant un rôle leader dans la transition énergétique, environnementale et sociale.

Nous allons enraciner une culture de la performance et de la responsabilité dans l'ensemble du Groupe, portée par le talent et l'engagement de nos équipes, avec l'ambition tenace de délivrer une performance constante et créer de la valeur à long-terme pour toutes nos parties prenantes. »

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 15 septembre 2023 sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a approuvé le plan stratégique et les objectifs financiers du Groupe pour 2026.

Le plan repose sur une stratégie claire pour un avenir durable, articulée autour d'une feuille de route qui a deux objectifs : **être une banque robuste et promouvoir les activités performantes et durables**.

<sup>1</sup> Après déduction des intérêts sur les titres super subordonnés et les titres subordonnés à durée indéterminée, retraité des éléments non-cash n'affectant pas le ratio de capital CET 1.

## ÊTRE UNE BANQUE ROBUSTE

Le premier objectif stratégique du Groupe est de continuer à renforcer son profil financier. Le renforcement du capital est une priorité pour accroître la flexibilité et la compétitivité du Groupe à long terme.

### 1. Assurer une allocation et une utilisation du capital performantes

**L'objectif est de porter les fonds propres à un niveau cible de ratio CET 1 de 13 % en 2026 sous Bâle IV<sup>2</sup> avec un niveau minimum basé sur un coussin de 200 points de base au-dessus des exigences réglementaires.**

Au-delà de sa stratégie de gestion disciplinée de son portefeuille, Société Générale activera les leviers suivants pour atteindre cet objectif :

- Une croissance organique des encours pondérés par les risques du Groupe (« RWA ») limitée à moins de 1 % par an en moyenne entre 2024 et 2026, avec une allocation de capital plus stricte, Boursorama et ALD étant les seuls bénéficiaires d'un supplément de capital organique ;
- Une approche proactive en matière de transfert de risques et de développement de partenariats ;
- Une génération accrue de capital organique grâce à une meilleure efficacité opérationnelle ;
- Une politique de distribution basée sur un taux de distribution compris entre 40 % et 50 % du résultat net publié<sup>3</sup> à partir de 2023, avec une distribution répartie de manière équilibrée à compter de 2024 entre le versement d'un dividende en numéraire et le rachat d'actions. Une distribution du capital excédentaire sera envisagée une fois l'objectif de CET 1 atteint.

Outre la génération organique de capital, la trajectoire de capital intègre des impacts réglementaires (dont Bâle IV pour environ 85 points de base<sup>2</sup> et un impact résiduel d'environ 50 points de base en 2023), l'impact de la croissance organique des encours pondérés par les risques ainsi que d'autres impacts estimés sur des hypothèses prudentes qui portent sur divers agrégats<sup>4</sup>.

Le ratio de CET1 phasé du Groupe est attendu au-dessus de 12 % au T1-25, à environ 13 % fin 2025 et à 13 % fin 2026. Les encours pondérés par les risques du Groupe devraient dépasser 420 milliards d'euros fin 2026.

Cette discipline stricte dans la gestion du capital conduira à ce que les métiers se développent différemment, en favorisant le conseil et l'autofinancement de la croissance des RWA et se traduira par **une croissance annuelle des revenus estimée entre 0 % et 2 % en moyenne sur la période 2022-2026.**

### 2. Simplifier le portefeuille d'activités

**Société Générale façonnera un *business model* cohérent, simplifié et intégré autour de ses franchises cœur.**

Une discipline stricte dans la gestion du portefeuille d'activités sera déployée sur la base des critères suivants : cohérence avec l'exigence ESG du Groupe, contribution à la rentabilité du Groupe, synergies significatives au sein du Groupe, exposition limitée aux risques extrêmes et positions de premier plan sur des marchés attractifs.

### 3. Améliorer l'efficacité opérationnelle

**En 2026, Société Générale vise un coefficient d'exploitation inférieur à 60 % avec une amélioration progressive à partir de 2024.**

Le Groupe vise des économies brutes de coûts d'environ 1,7 milliards d'euros à horizon 2026 (vs. 2022), dont environ 40 % issues de nouvelles initiatives, grâce à des leviers tangibles déjà identifiés. Ces réductions seront effectuées à travers la mise en œuvre des plans déjà annoncés (notamment la fusion des réseaux France et les synergies de coûts liées à l'intégration de LeasePlan), ainsi que l'amélioration de l'efficacité IT et la simplification de l'organisation.

Fondée sur une stratégie de plate-forme, l'amélioration de l'efficacité IT permettra de générer une économie brute de coûts d'environ 0,6 milliard d'euros tout en garantissant un meilleur impact commercial.

La baisse du coefficient d'exploitation entre 2022 et 2026 sera tirée par les économies brutes mentionnées ci-dessus pour un impact total d'environ - 600 points de base, la fin de la contribution au Fonds de Résolution Unique (environ - 300 points de base) et la diminution des charges de transformation (entre - 200 et - 250 points de base), compensant l'impact de l'inflation et d'autres impacts (entre + 450 et + 500 points de base).

Ces différents projets se traduiront par environ 1 milliard d'euros de charges de transformation sur la période 2024-2026, qui seront imputées aux métiers.

### 4. Maintenir une gestion des risques aux meilleurs standards

**Avec un profil de risque solide, Société Générale anticipe un coût net du risque compris entre 25 et 30 points de base sur la période 2024-2026, avec un appétit aux risques stable.**

<sup>2</sup> L'impact de Bâle IV est estimé à environ 85 points de base du 01/01/2025 au 31/12/2026.

<sup>3</sup> Après déduction des intérêts sur les titres super subordonnés et les titres subordonnés à durée indéterminée, retraité des éléments non-cash n'affectant pas le ratio de capital CET 1.

<sup>4</sup> Dont *NPL backstop*, migrations de rating, autres ajustements réglementaires, cessions et acquisitions, etc.

Le Groupe maintiendra une gestion des risques de crédit claire et cohérente en veillant à assurer une politique d'origination prudente, une diversification et une faible concentration des risques, un appétit au risque de marché stable et un monitoring des risques extrêmes. Le Groupe maintiendra une approche holistique en matière de gestion des risques incluant les risques environnementaux, sociaux et non financiers.

## PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS PERFORMANTES ET DURABLES

La stratégie vise à promouvoir les activités performantes et durables avec l'ambition de générer des résultats réguliers pour le Groupe.

### 5. Exceller dans ce que nous choisissons de faire

Dans un monde en mutation, Société Générale entend augmenter la création de valeur de son modèle centré sur ses clients.

Le Groupe bénéficiera du potentiel de ses franchises leaders bien positionnées sur les grandes tendances de fond pour poursuivre sa croissance à long terme en apportant des solutions d'expert en matière de conseil et de financement.

Avec les clients au cœur du processus de création de valeur, **le Groupe entend façonner un *business model* simplifié, intégré et synergétique**, en renforçant la proximité entre les différents métiers du Groupe et en augmentant le potentiel de ventes croisées.

Société Générale **renforcera sa proposition de valeur en combinant expertise interne et partenariats externes**. Les capacités digitales seront encore développées pour soutenir la contribution des ventes digitales aux revenus du Groupe et réduire le coût de service (« *cost-to-serve* »). Par ailleurs, le Groupe vise environ 500 millions d'euros de création de valeur grâce à la donnée et l'intelligence artificielle d'ici 2026<sup>5</sup>.

### 6. Être un leader de l'ESG

**Société Générale accélère ses ambitions ESG pour renforcer son leadership dans la transition écologique et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.**

#### Accélérer la décarbonation de ses activités avec de nouvelles cibles

Société Générale est engagé dans un processus d'alignement de ses financements avec des trajectoires compatibles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, en commençant par les secteurs les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, tels que définis par l'initiative *Net Zero Banking Alliance* (NZBA), et annonce aujourd'hui rehausser son ambition en matière de décarbonation.

Après avoir largement exécuté son retrait du secteur du charbon thermique, tout en atteignant en avance sa cible à 2025 de réduction de 20 % de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz, le Groupe se fixe de nouveaux objectifs :

- Forte accélération de la réduction de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz avec une cible de - 80 % d'ici 2030 par rapport à 2019, et une étape intermédiaire de - 50 % en 2025 (à comparer à l'engagement précédent de - 20 %) ;
- Arrêt de l'offre<sup>6</sup> de produits et services financiers dédiés aux projets de nouveaux champs de production de pétrole et de gaz ;
- Sortie du financement<sup>7</sup> des acteurs privés spécialisés de la filière amont du pétrole et du gaz, en gérant en extinction les expositions, et renforcement de la démarche d'engagement avec les clients du secteur énergétique, en particulier sur leur stratégie climatique ;
- Nouvelle cible sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le secteur du pétrole et du gaz de - 70 % d'ici 2030 par rapport à 2019<sup>8</sup> ;
- Nouvelle cible pour le secteur du ciment : réduction de 20 % de l'intensité des émissions de carbone d'ici à 2030 par rapport à 2022 ;
- Nouvelle cible pour le secteur automobile<sup>9</sup> : réduction de 51 % de l'intensité des émissions de carbone d'ici à 2030 par rapport à 2021 ;
- Confirmation des cibles sur le secteur de la production d'électricité à - 43 % d'intensité carbone d'ici 2030 par rapport à 2019, et sur le secteur du charbon thermique visant une sortie totale du secteur à l'horizon 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et partout ailleurs d'ici 2040 ;
- Confirmation de la cible de réduction de 50 % de l'empreinte carbone pour compte propre du groupe entre 2019 et 2030.

#### Investir dans l'innovation

Société Générale annonce le lancement d'un nouveau fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, comprenant un volet d'investissement en fonds propres de 0,7 milliard d'euros. Ce fonds vise à soutenir les acteurs de la transition, les technologies vertes, les solutions fondées sur la nature et des projets de finance à impact en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

#### Développer des partenariats et lancer de nouvelles initiatives pour générer davantage d'impact

- La création d'un conseil consultatif indépendant composé d'experts scientifiques couvrant différents domaines liés au climat, à la nature, aux questions sociales et au développement durable qui permettra d'enrichir les réflexions du Groupe dans le domaine de l'ESG, en apportant des perspectives à long-terme et des points de vue scientifiques ;

<sup>5</sup> Création de valeur estimée en rythme annuel des cas d'usage liés à la donnée et à l'IA.

<sup>6</sup> Effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La nouvelle politique sectorielle détaillant les modalités est disponible sur le site Société Générale.

<sup>7</sup> Effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>8</sup> Emissions absolues de gaz à effet de serre, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz, en scope 1, 2 et 3 lié à l'utilisation finale de pétrole et gaz.

<sup>9</sup> Concerne les expositions sur les constructeurs automobile.

- L'exploration de nouveaux domaines de coopération avec l'*International Finance Corporation*, membre du groupe Banque Mondiale, dans le cadre de projets de finance durable sur les marchés émergents, s'appuyant sur nos expertises, le succès de nos partenariats passés et nos engagements communs en faveur des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- L'accélération des actions de mécénat, notamment à travers une forte augmentation du budget de la Fondation Société Générale, pour renforcer notre soutien à la culture, l'éducation et l'insertion professionnelle. En outre, un nouveau partenariat est envisagé pour contribuer à la préservation des océans.

## 7. Renforcer la culture de la performance et de la responsabilité

**Être un employeur responsable de référence et enraciner une culture de performance et de responsabilité sont des priorités pour le Groupe.**

Outre l'amélioration du niveau d'engagement des collaborateurs, le Groupe veut amplifier son action en faveur de la mixité, et va ainsi **allouer 100 millions d'euros à la réduction de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes**. Le Groupe se fixe par ailleurs **l'objectif d'avoir plus de 35 % de femmes dirigeantes au niveau mondial d'ici 2026**.

Pour renforcer l'engagement actionnarial des collaborateurs, le Groupe a l'intention de **lancer un plan annuel d'actionnariat salarié**, dans une logique d'alignement des intérêts des collaborateurs et des actionnaires<sup>10</sup>.

Pour promouvoir cette culture plus forte de responsabilité, le Groupe **modifie ses principes de reporting financier** :

- Une performance mesurée sur la base du résultat net publié, tant au niveau de la publication des résultats que pour la politique de distribution ;
- Un rendement normatif basé sur une allocation de capital de 12 % ;
- Une allocation croissante aux métiers des coûts aujourd'hui portés par le « Hors Pôle » (y compris les coûts de transformation) ;
- Une politique de rémunération avec des incitations mettant davantage l'accent sur des objectifs de coûts et de rentabilité.

Compte tenu de la nouvelle stratégie et de l'augmentation de 11 à 12 % des capitaux normatifs alloués aux métiers, le Groupe dépréciera l'écart d'acquisition sur la part résiduelle des activités africaines, du bassin méditerranéen et d'outre-mer, ainsi que celui lié aux activités de Financement d'Équipement pour un montant total d'environ 340 millions d'euros<sup>11</sup> au T3-23 et comptabilisera une provision d'Impôts Différés Actifs d'environ 270 millions d'euros<sup>11</sup> en 2023.

### FOCUS SUR LES MÉTIERS

**La Banque de détail en France** a pour objectif d'augmenter sa base de clientèle à 17 millions de clients, tout en visant un coefficient d'exploitation inférieur à 60 %, avec davantage de revenus et une base de coûts réduite. Cette ambition sera portée par une plus grande efficacité du réseau de détail en France combinée à une contribution plus importante de Boursorama.

Objectifs stratégiques à long-terme :

- Être le partenaire n°1 des entreprises, des professionnels et des clients aisés et fortunés et des clients digitaux ainsi qu'une banque responsable pour l'ensemble ses clients ;
- Renforcer encore la proposition de valeur pour les clients avec une qualité de service de premier plan ;
- Avoir le modèle bancaire le plus efficace ;
- Développer une gamme complète de solutions ESG (épargne, financement et conseil).

Le réseau SG tirera parti d'une intégration renforcée avec les activités d'Assurance et de Banque Privée afin de maximiser les synergies commerciales.

Boursorama, première banque en ligne en France, va continuer à accélérer l'acquisition de nouveaux clients pour atteindre plus de 8 millions de clients en 2026 et augmenter ainsi sa création de valeur à long-terme. Cette décision stratégique se traduira par un impact négatif cumulé d'environ - 150 millions d'euros de résultat brut d'exploitation entre 2023 et 2025. Le Groupe ambitionne des résultats substantiels avec un résultat net positif supérieur à 300 millions d'euros dès 2026.

**La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** va continuer de renforcer la solidité et la rentabilité de son modèle. Société Générale cible un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % en 2026, sur la base d'une croissance annuelle des revenus comprise entre 1 % et 2 % en moyenne sur les activités de Financement et Conseil (entre 2022 et 2026) et une fourchette de revenus comprise entre 4,9 et 5,5 milliards d'euros sur les Activités de marché.

Objectifs stratégiques à long-terme :

- Continuer d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- Réduire l'intensité des RWA en développant un modèle orienté conseil et plus léger en capital ;
- Extraire davantage de valeur des franchises intégrées de premier plan ;
- Rester la banque la plus innovante en matière de solutions ESG ;

<sup>10</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

<sup>11</sup> Écritures comptables n'ayant pas d'impact sur la distribution au titre de l'exercice 2023. Montants non audités.

- Être à la pointe de l'innovation digitale (actifs numériques, IA).

Tout en s'appuyant sur notre positionnement de banque de grande clientèle européenne de premier plan et de partenaire de confiance pour nos clients, nos récents partenariats avec AllianceBernstein et Brookfield illustrent notre capacité à développer des moyens innovants pour élargir notre offre client et accroître nos revenus différemment.

### **La Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing**

**La Banque de détail à l'international** aura pour objectif de délivrer des rendements durables supérieurs au coût du capital. Pour 2026, le Groupe vise un coefficient d'exploitation inférieur à 55 %.

#### Objectifs stratégiques à long-terme :

- Mettre en place un modèle plus compact et plus efficace ;
- Continuer à offrir une expérience client de premier plan grâce à la combinaison de l'expertise et des capacités digitales ;
- Être un leader de l'ESG à travers l'ensemble des géographies du Groupe ;
- Maintenir une gestion rigoureuse des risques et du respect de la conformité.

**Les Services de mobilité et de leasing** s'appuieront sur l'intégration complète de LeasePlan par ALD pour devenir un leader mondial de l'écosystème de la mobilité. Le Groupe vise un coefficient d'exploitation inférieur à 55 % en 2026.

#### Objectifs stratégiques à long-terme :

- Fournir une offre intégrée, du financement automobile à l'assurance ;
- Être un acteur clé de la décarbonation dans les solutions de financement et de leasing ;
- Être un leader technologique dans les services de mobilité ;
- Augmenter et maintenir une rentabilité élevée et durable.

ALD vise une croissance annuelle de l'actif productif de + 6 % en moyenne entre 2023 et 2026 avec environ 50 % de véhicules électriques dans les nouveaux contrats en 2026.

**Globalement, le pôle Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing vise un coefficient d'exploitation inférieur à 55 %.**

### **OBJECTIFS FINANCIERS DU GROUPE**

Le plan stratégique du Groupe se traduit par les objectifs financiers suivants :

- Un ratio CET 1 robuste à 13 % en 2026 après mise en œuvre de Bâle IV
- Une croissance annuelle des revenus attendue entre 0 % et 2 % en moyenne sur 2022-2026
- Une efficacité opérationnelle accrue avec un coefficient d'exploitation inférieur à 60 % en 2026
- Un coût du risque attendu entre 25 et 30 points de base sur la période de 2024 à 2026
- Une rentabilité des fonds propres tangibles comprise entre 9 % et 10 % en 2026
- Un objectif de LCR supérieur ou égal à 130 % et un objectif de NSFR supérieur ou égal à 112 % tout au long du cycle
- Un ratio de NPL cible compris entre 2,5 % et 3 % en 2026
- Un ratio de levier compris entre 4 % et 4,5 % tout au long du cycle
- Un ratio de MREL supérieur ou égal à 30 % des encours pondérés par les risques (« RWA ») tout au long du cycle
- L'application d'une politique de distribution responsable basée sur un taux de distribution compris entre 40 % et 50 % du résultat net publié<sup>12</sup>, avec une distribution répartie de manière équilibrée à compter de 2024 entre le versement d'un dividende en numéraire et le rachat d'actions

<sup>12</sup> Après déduction des intérêts sur les titres super subordonnés et les titres subordonnés à durée indéterminée, retraité des éléments non-cash n'affectant pas le ratio de capital CET 1.

**Annexe : Détail du compte de résultat 2022 par pilier retraité selon la nouvelle organisation<sup>13</sup>***(En M EUR)***2022****Groupe**

<b>Produit net bancaire</b>	<b>27 155</b>
Frais de gestion	-17 994
Résultat brut d'exploitation	9 161
Coût net du risque	-1 647
Résultat d'exploitation	7 514
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3 290
Impôts sur les bénéfices	-1 483
Résultat net	2 756
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	931
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 825</b>
Fonds propres moyens	55 282
ROE Groupe (après impôt)	2,2%

*(En M EUR)***Banque de détail en France (y compris assurance)**

<b>Produit net bancaire</b>	<b>9 194</b>
<i>Dont banque privée</i>	1 414
Frais de gestion	-6 482
Résultat brut d'exploitation	2 712
Coût net du risque	-483
Résultat d'exploitation	2 229
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	57
Impôts sur les bénéfices	-593
Résultat net	1 701
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	1
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 700</b>
Fonds propres moyens cumulés	15 698

*(En M EUR)***Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**

<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 082</b>
Frais de gestion	-6 634
Résultat brut d'exploitation	3 448
Coût net du risque	-421
Résultat d'exploitation	3 027
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6
Impôts sur les bénéfices	-576
Résultat net	2 463
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	36
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 427</b>
Fonds propres moyens cumulés	16 179

*(En M EUR)***Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing**

<b>Produit net bancaire</b>	<b>8 107</b>
Frais de gestion	-3 930
Résultat brut d'exploitation	4 177

<sup>13</sup> NB : Les données 2022 ont été retraitées conformément aux normes IFRS 17 et IFRS 9 pour les entités d'assurance. Allocation des fonds propres aux métiers sur une base de 12% des encours pondérés des risques. Les retraitements sont non audités.

Coût net du risque	-705
Résultat d'exploitation	3 472
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11
Impôts sur les bénéfices	-836
Résultat net	2 648
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	723
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 925</b>
Fonds propres moyens cumulés	9 314
<b>Dont Banque à l'international</b>	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 166</b>
Frais de gestion	-2 357
Résultat brut d'exploitation	1 809
Coût net du risque	-464
Résultat d'exploitation	1 345
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11
Impôts sur les bénéfices	-357
Résultat net	999
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	437
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>562</b>
Fonds propres moyens cumulés	4 432
<b>Services de mobilité et de leasing</b>	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 941</b>
Frais de gestion	-1 573
Résultat brut d'exploitation	2 368
Coût net du risque	-241
Résultat d'exploitation	2 127
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0
Impôts sur les bénéfices	-479
Résultat net	1 649
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	286
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 363</b>
Fonds propres moyens cumulés	4 883
<i>(En M EUR)</i>	
<b>Hors Pôles</b>	
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>-228</b>
Frais de gestion	-948
Résultat brut d'exploitation	-1 176
Coût net du risque	-38
Résultat d'exploitation	-1 214
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3 364
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0
Impôts sur les bénéfices	522
Résultat net	-4 056
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	171
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-4 227</b>

## 2.5 Communiqué de presse du 18 septembre : Achèvement du programme de rachat d'actions Société Générale à des fins d'annulation pour un montant total de 440,5 millions d'euros

Société Générale annonce l'achèvement le 22 septembre 2023 de son programme de rachat de ses actions à des fins d'annulation lancé le 7 août 2023.

17 777 697 actions ordinaires Société Générale ont ainsi été rachetées pour un montant global de 440,5 millions d'euros et seront prochainement annulées.

Le descriptif et les informations hebdomadaires sur les actions acquises dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site de Société Générale Information Réglementée - Société Générale (societegenerale.com) et ci-dessous pour la dernière période de rachat.

Le contrat de liquidité conclu avec Rothschild a été temporairement suspendu pendant toute la période de rachat.

## 2.6 Définitions et précisions méthodologiques, indicateurs alternatifs de performance

La définition de l'allocation des fonds propres normatifs en page 41 du Document d'Enregistrement Universel 2023 est modifiée comme suit :

### **Allocation des fonds propres**

L'allocation des fonds propres normatifs aux métiers s'effectue sur la base de leur consommation en fonds propres déterminée selon les règles suivantes (12% de leurs encours pondérés, complétés par la consommation de fonds propres Common Equity Tier 1 qui leur est imputable, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, et ajustés de la consommation en capital liée aux activités d'assurance). Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les trois piliers d'activités du Groupe (Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de *leasing*) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, en tenant compte des contraintes réglementaires du Groupe.

## 2.7 Communiqué de presse du 3 novembre 2023 : résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023

### Actualisation des pages 30 à 45 du document d'enregistrement universel 2023

#### Communiqué de presse

Paris, le 3 novembre 2023

Les résultats sont présentés et commentés pour la première fois en vue publiée, en cohérence avec les annonces faites lors du Capital Markets Day

### RÉSULTATS TRIMESTRIELS

**Revenus trimestriels de 6,2 mds d'euros**, en baisse de -6,2% /T3-22 du fait principalement de l'atteinte au T3-23 du pic de l'impact négatif des couvertures à court terme de la marge nette d'intérêt sur les réseaux France

**Coefficient d'exploitation de 70,4% au T3-23**, hausse des frais de gestion inférieure à +1% /T3-22 à périmètre constant

**Coût du risque bas à 21 points de base au T3-23**, désormais attendu en-dessous de 20 points de base sur l'ensemble de l'année 2023

**Impact exceptionnel de -610 millions d'euros<sup>14</sup> sur le résultat net**, lié d'une part, à la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités africaines, du bassin méditerranéen et d'outre-mer ainsi que des activités de Financement d'Équipement, pour un montant total d'environ -340 millions d'euros et, d'autre part, à la comptabilisation d'une provision pour Impôts Différés Actifs d'environ -270 millions d'euros

**Résultat net part du Groupe de 295 millions d'euros** (905 M EUR hors éléments exceptionnels<sup>1</sup>)

**Rentabilité publiée (ROTE) de 3,8%** (6,0% hors éléments exceptionnels<sup>1</sup>)

### RÉSULTATS 9M-23

**Revenus de 19,1 mds d'euros**

**Coefficient d'exploitation de 72,4%<sup>15</sup>**, 68,9% hors contribution au Fonds de Résolution Unique

**Coût du risque de 15 points de base**

**Résultat net part du Groupe de 2,1 mds d'euros**, vs. 755 millions d'euro sur 9M-22

**Rentabilité publiée (ROTE) de 5,0%<sup>2</sup>**, vs. 1,0% sur 9M-22

### BILAN ET PROFIL DE LIQUIDITÉ

**Ratio de CET 1 de 13,3%<sup>16</sup> à fin T3-23**, ~350 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

Liquidity Coverage Ratio de 147% à fin T3-23

Base de dépôts stable /T2-23

Provision pour distribution de 1,33 euro<sup>17</sup> par action, à fin septembre 2023

### ÉTAPES CLÉS FRANCHIES

**Record d'acquisition de clients pour BoursoBank**, avec 412 000 nouveaux clients au T3-23

**Création de la marque Ayvens**, suite à l'acquisition de LeasePlan par ALD

**Exécution du programme de rachat d'actions 2022**, d'un montant d'environ 440 millions d'euros

**Slawomir Krupa, Directeur Général du Groupe, a commenté :**

« Ce trimestre a été marqué par une bonne activité commerciale dans la plupart des métiers, une croissance limitée des frais de gestion et un faible coût du risque. La banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche notamment des revenus stables par rapport à un niveau élevé l'an dernier, et la Banque de détail à l'international maintient une performance solide. Le résultat net du Groupe est quant à lui pénalisé par l'effet négatif dans la banque de détail en France des couvertures court terme de la marge nette d'intérêt, dont l'impact a atteint son maximum au T3-23. Il intègre également, comme annoncé lors du Capital Markets Day, des éléments comptables exceptionnels sans impact sur le ratio de capital ni sur la distribution aux actionnaires. Enfin, dans la continuité des trimestres précédents, la structure du bilan est très solide avec un ratio de CET1 en hausse de 20 points de base à 13,3%, et un profil de liquidité robuste. »

<sup>14</sup> Écritures comptables n'ayant pas d'impact sur la distribution au titre de l'exercice 2023

<sup>15</sup> Coefficient d'exploitation et ROTE basés sur les données publiées (par rapport à des données sous-jacentes précédemment), coefficient d'exploitation et ROTE respectivement de 68,9% et 6,5% sur 9M-23 hors contribution au Fonds de Résolution Unique

<sup>16</sup> Ratio phasé, pro-forma incluant les résultats du T3-23

<sup>17</sup> Sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net publié, ajusté des éléments comptables sans incidence sur le ratio de capital, provision pour distribution réalisée sur le point haut de la fourchette de distribution de 40%-50%, conformément à la réglementation et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation		9M-23	9M-22	Variation	
Produit net bancaire	6 189	6 600	-6,2%	-9,2%*	19 147	20 544	-6,8%	-7,4%*
Frais de gestion	(4 360)	(4 083)	+6,8%	+2,0%*	(13 858)	(13 539)	+2,4%	+0,9%*
Résultat brut d'exploitation	1 829	2 517	-27,3%	-27,5%*	5 289	7 005	-24,5%	-23,7%*
Coût net du risque	(316)	(456)	-30,7%	-33,1%*	(664)	(1 234)	-46,2%	-37,4%*
Résultat d'exploitation	1 513	2 061	-26,6%	-26,2%*	4 625	5 771	-19,9%	-21,3%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	4	+50,0%	+50,2%*	(92)	(3 286)	+97,2%	+97,2%*
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(338)	0	n/s	n/s	(338)	0	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(624)	(369)	+69,1%	+69,1%*	(1 377)	(1 029)	+33,8%	+30,7%*
Résultat net	563	1 700	-66,9%	-67,1%*	2 836	1 464	+93,7%	+87,4%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	268	255	+5,1%	+2,5%*	773	709	+9,0%	+6,3%*
Résultat net part du Groupe	295	1 445	-79,6%	-79,5%*	2 063	755	x 2,7	x 2,6*
ROE	0,9%	9,5%			3,6%	0,9%		
ROTE	3,8%	10,8%			5,0%	1,0%		
Coefficient d'exploitation	70,4%	61,9%			72,4%	65,9%		

Le renvoi\* dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

Note : les données 2022 dans ce document ont été retraitées conformément à la norme IFRS 17 et à la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance, ainsi qu'aux changements apportés à la présentation de la performance détaillés en Annexe 3

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 2 novembre 2023, a examiné les résultats du troisième trimestre et des 9 mois de l'année 2023 du Groupe Société Générale.

### Produit net bancaire

**Le produit net bancaire est en baisse au T3-23 de -6,2% (-9,2%\*) /T3-22** du fait principalement de la baisse de la marge nette d'intérêt de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances, et de revenus négatifs dans le Hors Pôles (en particulier, impacts du dénouement des opérations de couverture sur les opérations TLTRO et autres éléments volatils).

Les revenus de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances reculent de -16,4% /T3-22 du fait de la baisse de la marge nette d'intérêts toujours impactée par les opérations de couverture à court terme passées jusqu'en 2022. Les revenus de l'assurance progressent de +11% /T3-22.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs publie des revenus en légère baisse de -0,4% au T3-23 par rapport à un très bon trimestre T3-22, grâce à une activité soutenue. Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs affichent des revenus solides par rapport à un niveau d'activité élevé au T3-22 (-1,7%), portés par une activité commerciale dynamique dans les dérivés actions et une bonne performance sur les activités de taux. Les résultats des activités de Financement et Conseil sont robustes avec des revenus en hausse dans le domaine des financements d'actifs, une performance soutenue des métiers de titrisation et de financement des ressources naturelles. Les activités de banque d'investissement marquent un rebond ce trimestre, notamment dans le segment du financement d'acquisitions et sur les marchés primaires obligataires. Les activités de *Global Transaction & Payment Services* poursuivent quant à elles leur croissance portée par un environnement de taux élevés.

Les revenus de la Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de *leasing* progressent de +12,0% (-0,8%\*) /T3-22, en particulier à la suite de l'intégration de LeasePlan par ALD.

Les revenus de la Gestion Propre, de -231 millions d'euros au T3-23, intègrent -63 millions d'euros liés au dénouement des couvertures sur les financements TLTRO, ainsi que l'impact lié au changement de valeur de marché des instruments financiers utilisés pour le remplacement des fonds propres des filiales.

Sur 9M-23, le produit net bancaire est en baisse de -6,8% /9M-22.

### Frais de gestion

**Au T3-23, les frais de gestion ressortent à 4 360 millions d'euros en publié, en hausse de +6,8% / T3-22.**

Ils comprennent environ 230 millions d'euros liés à l'intégration des activités de LeasePlan dans ALD hors charges de transformation, et environ 145 millions d'euros de charges de transformation. A périmètre constant, la hausse des frais de gestion est inférieure à 1% /T3-22

Sur 9M-23, les frais de gestion sont de 13 858 millions d'euros, en hausse de +2,4% /9M-22.

Ils comprennent 339 millions d'euros liés à l'intégration des activités de LeasePlan dans ALD hors charges de transformation, et 627 millions d'euros de charges de transformation.

Le coefficient d'exploitation est de 72,4% sur 9M-23 (68,9% hors contribution au Fonds de Résolution Unique).

## Coût du risque

Le coût du risque est modéré à 21 points de base au T3-23, soit 316 millions d'euros. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 419 millions d'euros (28 points de base) et une reprise sur encours sains de -103 millions d'euros (environ -7 points de base). Le Groupe estime désormais un coût du risque inférieur à 20 points de base sur l'ensemble de l'année 2023.

Le Groupe dispose à fin septembre d'un stock de provision sur encours sains de 3 612 millions d'euros.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,9%<sup>18</sup> au 30 septembre 2023. Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe est de 46%<sup>19</sup> au 30 septembre 2023 (80% après prise en compte des garanties et des collatéraux).

Au 30 septembre 2023, le Groupe a fortement réduit son exposition offshore russe à environ 1,0 milliard d'euros (*Exposure at Default*), par rapport à 1,6 milliard d'euros au 30 juin 2023 (-38%). Le risque maximum est désormais estimé à environ 0,3 milliard d'euros avant provisionnement, et l'encours total de provisions s'élève à 0,2 milliard d'euros. L'exposition résiduelle onshore est très limitée à environ 15 millions d'euros, liée à l'intégration des activités de LeasePlan en Russie.

## Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 295 millions d'euros au T3-23, soit une rentabilité sur actifs net tangibles (*ROTE*) de 3,8%.

Il intègre un impact négatif exceptionnel de -610 millions d'euros qui comprend, d'une part, la dépréciation de l'écart d'acquisition sur les activités africaines, du bassin méditerranéen et d'outre-mer ainsi que celui lié aux activités de Financement d'Équipement, pour un montant total d'environ -340 millions, et, d'autre part, une provision d'Impôts Différés Actifs d'environ -270 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe est de 2 063 millions d'euros sur 9M-23, soit un *ROTE* de 5,0% en publié et de 6,5% hors contribution au Fonds de Résolution Unique.

<sup>18</sup> Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019

<sup>19</sup> Ratio des provisions en étape 3 sur la valeur comptable brute des créances douteuses avant prise en compte des garanties et collatéraux

## ESG

### Accélérer la décarbonation des activités avec de nouvelles cibles

Société Générale est engagé dans un processus d'alignement de ses financements avec des trajectoires compatibles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, en commençant par les secteurs les plus émetteurs de carbone, tels que définis par l'initiative *Net Zero Banking Alliance* (NZBA).

Le Groupe se fixe de nouveaux objectifs, annoncés pour la plupart le 18 septembre 2023 lors du *Capital Markets Day* :

- Forte accélération de la réduction de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz avec une cible de - 80 % d'ici 2030 par rapport à 2019, et une étape intermédiaire de - 50 % en 2025 (à comparer à l'engagement précédent de - 20 %) ;
- Arrêt de l'offre<sup>20</sup> de produits et services financiers dédiés aux projets de nouveaux champs de production de pétrole et de gaz ;
- Sortie du financement<sup>21</sup> des acteurs privés spécialisés de la filière amont du pétrole et du gaz, en gérant en extinction les expositions, et renforcement de la démarche d'engagement avec les clients du secteur énergétique, en particulier sur leur stratégie climatique ;
- Nouvelle cible sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le secteur du pétrole et du gaz de - 70 % d'ici 2030 par rapport à 2019<sup>22</sup> ;
- Nouvelle cible pour le secteur automobile<sup>23</sup> : réduction de 51 % de l'intensité des émissions de carbone d'ici à 2030 par rapport à 2021 ;
- Nouvelle cible pour le secteur acier : score d'alignement à 0 d'ici à 2030, évalué selon les « *Sustainable Steel Principles* » par rapport aux scénarii à 1.5°C de l'IEA<sup>24</sup> et MPP<sup>25</sup> ;
- Nouvelle cible pour le secteur ciment : réduction de 20 % de l'intensité des émissions de carbone d'ici à 2030 par rapport à 2022.

### Investir dans l'innovation et développer des partenariats pour générer davantage d'impact

- Lancement d'un nouveau fonds d'investissement pour la transition énergétique d'un milliard d'euros. Ce fonds vise à soutenir les acteurs de la transition, les technologies vertes, les solutions fondées sur la nature et des projets de finance à impact en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- Création d'un conseil consultatif indépendant composé d'experts scientifiques couvrant différents domaines liés au climat, à la nature, aux questions sociales et au développement durable qui permettra d'enrichir les réflexions du Groupe dans le domaine de l'ESG, en apportant des perspectives à long-terme et des points de vue scientifiques ;
- Exploration de nouveaux domaines de coopération avec l'*International Finance Corporation*, membre du groupe Banque Mondiale, dans le cadre de projets de finance durable.

### Être un employeur responsable de référence

- Le Groupe veut amplifier son action en faveur de la diversité en allouant **100 millions d'euros** à la réduction de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et se fixe **l'objectif d'avoir plus de 35 % de femmes dirigeantes au niveau mondial en 2026**.

<sup>20</sup> Effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La nouvelle politique sectorielle détaillant les modalités est disponible sur le site Société Générale.

<sup>21</sup> Effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>22</sup> Emissions absolues de gaz à effet de serre, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz, en scope 1, 2 et 3 lié à l'utilisation finale de pétrole et gaz.

<sup>23</sup> Concerne les expositions sur les constructeurs automobile.

<sup>24</sup> Agence Internationale de l'Energie.

<sup>25</sup> Mission Possible Partnership's Technology Moratorium.

## 2. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 septembre 2023, les **capitaux propres** part du Groupe s'élevaient à 68,1 milliards d'euros (67,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022), l'actif net par action est de 71,6 euros et l'actif net tangible par action est de 62,1 euros.

Le total du bilan consolidé s'établit à 1 599 milliards d'euros au 30 septembre 2023 (1 485 milliards d'euros au 31 décembre 2022). Le total du bilan financé (voir note méthodologique 9) s'élève à 967 milliards d'euros (930 milliards au 31 décembre 2022). Le montant des encours de crédit clientèle du bilan financé s'établit à 497 milliards d'euros (516 milliards d'euros au 31 décembre 2022). Parallèlement, les dépôts clientèle du bilan financé atteignent 612 milliards d'euros, en hausse d'environ 3 % par rapport au 31 décembre 2022.

Au 30 septembre 2023, la maison mère a émis 46,5 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, avec une maturité moyenne de 4,9 ans et un spread moyen de 78 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 3,9 milliards d'euros. Au total, le Groupe a émis 50,4 milliards d'euros de dette à moyen et long terme.

Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 147 % à fin septembre 2023 (155 % en moyenne sur le trimestre), contre 141 % à fin décembre 2022. Parallèlement, le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 117 % à fin septembre 2023, contre 114 % à fin décembre 2022.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) sont en baisse par rapport à fin juin 2023, à 384,2 milliards d'euros au 30 septembre 2023 selon les règles CRR2/CRD5. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 84,4 % du total à 324,2 milliards d'euros, en hausse de 7,8 % par rapport au 31 décembre 2022.

Au 30 septembre 2023, le ratio **Common Equity Tier 1**<sup>26</sup> du Groupe s'établit à 13,3 %, soit environ 350 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire de 9,76 %. Le ratio CET1 au 30 septembre 2023 inclut un effet de +6 points de base au titre du phasage de l'impact IFRS 9. Hors cet effet, le ratio non phasé s'élève à 13,2 %. Le ratio Tier 1 s'élève à 15,9 % à fin septembre 2023 et le ratio global de solvabilité s'établit à 18,6 %, au-dessus des exigences réglementaires fixées respectivement à 11,66 % et 14,20 %.

Le **ratio de levier** atteint 4,2 % au 30 septembre 2023 au-dessus de l'exigence réglementaire de 3,5 %.

Avec un niveau de 32,5 % des RWA et de 8,5 % de l'exposition levier à fin septembre 2023, le Groupe présente un TLAC largement supérieur aux exigences du *Financial Stability Board* pour 2023, respectivement de 22,1 % et de 6,75 %. De même, les encours éligibles au ratio MREL, qui représentent 34,0 % des RWA à fin septembre 2023 et 8,9 % de l'exposition de levier, sont sensiblement supérieurs aux exigences réglementaires, respectivement de 25,7 % et 5,91 %.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », outlook positif, notation dette senior préférée « A », notation court-terme « F1 », (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court-terme « P-1 », (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court-terme « A-1 ».

---

<sup>26</sup> Pro-forma incluant les résultats du T3-23

### 3. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation	9M-23	9M-22	Variation
Produit net bancaire	1 883	2 253	-16,4%	6 070	6 931	-12,4%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	<i>1 877</i>	<i>2 200</i>	<i>-14,7%</i>	<i>6 070</i>	<i>6 784</i>	<i>-10,5%</i>
Frais de gestion	(1 591)	(1 635)	-2,7%	(5 036)	(5 090)	-1,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>292</b>	<b>618</b>	<b>-52,8%</b>	<b>1 034</b>	<b>1 841</b>	<b>-43,8%</b>
Coût net du risque	(144)	(196)	-26,5%	(342)	(264)	+29,5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>148</b>	<b>422</b>	<b>-64,9%</b>	<b>692</b>	<b>1 577</b>	<b>-56,1%</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	3	-100,0%	3	6	-50,0%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>110</b>	<b>317</b>	<b>-65,3%</b>	<b>518</b>	<b>1 177</b>	<b>-56,0%</b>
RONE	2,8%	7,9%		4,5%	10,1%	
Coefficient d'exploitation	84,5%	72,6%		83,0%	73,4%	

#### Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours moyens de crédits sont en recul de -4 % par rapport au T3-22 à 204 milliards d'euros. Les encours de crédits aux entreprises et professionnels, excluant les PGE, sont en progression de +1 % /T3-22 portés par les crédits court terme. Les encours des prêts immobiliers sont en recul de -5 % par rapport au T3-22 du fait d'une politique d'octroi sélective du groupe initiée depuis mi-2022.

Les encours moyens de dépôts des clients du Réseau SG sont en recul de -5 % par rapport au T3-22 à 238 milliards d'euros (poursuite de la tendance de déport des dépôts à vue vers des dépôts rémunérés).

Le ratio crédits sur dépôts moyen ressort ainsi à 86 % au T3-23.

Les activités de **Banque Privée** recouvrent les activités en France et à l'international. Les actifs sous gestion s'établissent à 143 milliards d'euros au T3-23. La collecte nette de la Banque Privée s'élève à 0,6 milliard d'euros au T3-23. Le produit net bancaire s'établit à 367 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +5,2 % /T3-22 (1 115 millions d'euros sur les 9M-23, +4,7 % /9M-22).

Les activités **d'Assurances**, qui recouvrent les activités en France et à l'international, sont consolidées au sein du pilier Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances à partir de ce trimestre.

L'assurance-vie épargne affiche des encours à fin septembre 2023 de 132 milliards d'euros. La part d'unités de compte de 37% reste élevée et en progression de +2,7 points par rapport à septembre 2022. La collecte brute de l'activité d'assurance-vie épargne s'établit à 2,6 milliards d'euros au T3-23.

L'activité Protection affiche une croissance de +4 % par rapport au T3-22 avec une bonne dynamique pour les primes d'assurance dommages (+9 % /T3-22).

#### BoursoBank

BoursoBank se donne les moyens de sa nouvelle ambition avec une conquête trimestrielle record de 412 000 nouveaux clients au profil stable (acquisition de 838 000 nouveaux clients sur les neuf premiers mois de 2023). Le leader de la banque en ligne en France compte 5,4 millions clients à fin septembre 2023 avec un taux d'attrition<sup>27</sup> faible, en baisse et plus bas que le marché.

Les encours administrés continuent de croître avec une tendance homogène par cohorte.

Les encours moyens de crédits sont en baisse de -4,3 % par rapport au T3-22 à 15 milliards d'euros. La production de prêts immobiliers repart progressivement sur le trimestre.

Les encours moyens d'épargne incluant les dépôts et l'épargne financière sont en hausse de +20,5 % par rapport au T3-22 à 55 milliards d'euros. Les dépôts progressent fortement de +24 % /T3-22, grâce à une collecte encore dynamique ce trimestre (1,4 milliard d'euros), notamment sur les produits rémunérés. Les encours d'assurance vie progressent de +9,5 % /T3-22 dont 43 % en unités de compte. La collecte nette est légèrement positive sur le trimestre.

<sup>27</sup> Etude Bain & Company 2022

La banque au quotidien affiche une bonne dynamique avec des mouvements (paiements et retraits) en hausse de +25 % par rapport au T3-22 et un nombre record de transactions par carte de crédit.

## Produit net bancaire

**Au T3-23**, les revenus ressortent à 1 877 millions d'euros, en recul de -15 % /T3-22 hors PEL/CEL. La marge nette d'intérêt excluant PEL/CEL est en recul de -27 % /T3-22 du fait notamment de l'impact des opérations de couverture de la marge nette d'intérêt, de la hausse du taux des livrets d'épargne réglementée, des conséquences du taux d'usure, et de la fin du TLTRO. Les commissions sont en recul de -2 % par rapport au T3-22.

**Sur 9M-23**, les revenus ressortent à 6 070 millions d'euros, en recul de -11 % /9M-22 hors PEL/CEL. La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL est en recul de -21 % par rapport au 9M-22. Les commissions sont en légère progression de +0,4 % par rapport au 9M-22.

Sur la base des dernières hypothèses en lien avec l'environnement actuel, la projection de la marge nette d'intérêt de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances est désormais estimée en recul de plus de -20 % en 2023 par rapport à 2022. En 2024, sur la base des dernières hypothèses budgétaires, la marge nette d'intérêt de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances est estimée à un niveau supérieur ou égal à celui de 2022.

## Frais de gestion

**Au T3-23**, les frais de gestion s'établissent à 1 591 millions d'euros (-2,7 % par rapport au T3-22) dont 46 millions d'euros de coûts de restructuration. Le coefficient d'exploitation s'établit à 84,5 % au T3-23.

**Sur 9M-23**, les frais de gestion ressortent à 5 036 millions d'euros (-1,1 % par rapport au 9M-22). Le coefficient d'exploitation s'établit à 83,0 %.

## Coût du risque

**Au T3-23**, le coût du risque s'établit à 144 millions d'euros soit 24 points de base, en légère hausse par rapport au T2-23 (18 points de base).

**Sur 9M-23**, le coût du risque commercial s'établit à 342 millions d'euros soit 18 points de base contre 14 points de base sur 9M-22.

## Résultat net part du Groupe

**Au T3-23**, le résultat net part du Groupe s'établit à 110 millions d'euros, en recul de -65 % par rapport au T3-22. La rentabilité normative ressort à un niveau de 2,8 % sur T3-23.

**Sur 9M-23**, le résultat net part du Groupe s'établit à 518 millions d'euros, en recul de -56 % par rapport au 9M-22. La rentabilité normative ressort à 4,5 % sur 9M-23.

## 4. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation		9M-23	9M-22	Variation	
Produit net bancaire	2 309	2 318	-0,4%	+2,1%*	7 455	7 649	-2,5%	-1,4%*
Frais de gestion	(1 479)	(1 470)	+0,6%	+3,4%*	(5 188)	(5 281)	-1,8%	-0,8%*
Résultat brut d'exploitation	830	848	-2,1%	-0,1%*	2 267	2 368	-4,3%	-2,8%*
Coût net du risque	(13)	(80)	-83,8%	-83,2%*	9	(343)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	817	768	+6,4%	+8,4%*	2 276	2 025	+12,4%	+14,3%*
Résultat net part du Groupe	647	601	+7,7%	+9,6%*	1 813	1 598	+13,4%	+15,4%*
RONE	16,9%	14,7%			15,6%	13,4%		
Coefficient d'exploitation	64,1%	63,4%			69,6%	69,0%		

### Produit net bancaire

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une bonne performance sur le troisième trimestre avec des revenus de 2 309 millions d'euros, stables par rapport à un troisième trimestre 2022 élevé.

Sur les neuf premiers mois de l'année, les revenus sont en légère baisse de -2,5 % /9M-22 (7 455 millions d'euros versus 7 649 millions d'euros).

Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs s'établissent à 1 482 millions d'euros sur T3-23, en légère baisse de -1,7 % par rapport à un T3-22 élevé. Sur 9M-23, ils s'élèvent à 4 940 millions d'euros, -5,4 % /9M-22.

Les Activités de Marché ont affiché une performance solide avec des revenus de 1 314 millions d'euros, en baisse de -2,4 % par rapport au T3-22 qui était un troisième trimestre record<sup>28</sup>. Sur 9M-23, les revenus s'inscrivent en baisse de -5,7 % par rapport aux 9M-22 à 4 383 millions d'euros.

Les activités Actions affichent globalement une très bonne performance avec des revenus au T3-23 de 800 millions d'euros, en très légère baisse de -1,0 % par rapport à un T3-22 très élevé. La solide performance globale des activités commerciales est notamment portée par la bonne dynamique dans les solutions d'investissement, dans un contexte de marché moins porteur qu'au T3-22 notamment dans les activités de flux et de financement. Sur 9M-23, les revenus sont en baisse de -8,4 % par rapport aux 9M-22 à 2 431 millions d'euros.

Les activités Taux, Crédit et Change affichent une performance solide, notamment dans les solutions d'investissement en taux, en dépit d'un environnement de marché également moins favorable qu'au T3-22 en particulier sur les activités de flux. Sur le trimestre, les revenus reculent de -4,6 % par rapport au T3-22 à 514 millions d'euros. Sur 9M-23, les revenus sont en très légère baisse de -2,0 % par rapport aux 9M-22, à 1 952 millions d'euros.

Les revenus du Métier Titres progressent de +4,3 % sur le trimestre à 168 millions d'euros. Hors effets liés à la valorisation de différentes participations, l'activité est en baisse de -4,0 % en comparaison du T3-22. Sur 9M-23, ils baissent de -3,1 % par rapport aux 9M-22 mais augmentent de +2,9 % en excluant les participations. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 671 milliards d'euros et 577 milliards d'euros.

Les Activités de Financement et Conseil affichent un record pour un troisième trimestre avec des revenus de 827 millions d'euros, en hausse de +2,1 % /T3-22. Sur 9M-23, ils s'inscrivent à 2 515 millions d'euros, en progression de +3,6 % /9M-22

Le métier *Global Banking & Advisory* affiche une performance solide avec des revenus en recul de -2,7 % par rapport au T3-22. L'activité a notamment tiré profit de la bonne performance commerciale de la plateforme *Asset-Backed Products*. La banque d'investissement a également bénéficié d'une bonne dynamique, portée par l'activité soutenue du financement d'acquisitions et une nouvelle fois des bonnes performances des activités de marchés de capitaux dettes. Enfin, les plateformes Financement d'Actifs et Ressources Naturelles ont affiché une bonne tenue de leurs activités sur le trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, l'activité est en baisse de -4,1 % par rapport aux 9M-22.

Le métier *Global Transaction et Payment Services* a enregistré une forte croissance des revenus de +18,3 % /T3-22, bénéficiant à la fois d'un environnement de taux élevés et d'une croissance des commissions. Sur 9M-23, les revenus sont en forte hausse de +35,3 % par rapport aux 9M-22.

<sup>28</sup> À modèle économique comparable dans le régime réglementaire d'après grande crise financière mondiale (GFC)

## Frais de gestion

Les frais de gestion ressortent à **1 479 millions d'euros sur le trimestre, dont 41 millions d'euros de charges de transformation**, en légère hausse de +0,6 % /T3-22, ce qui traduit une très bonne discipline de coûts dans un contexte inflationniste. Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à un niveau de 64,1 % au T3-23.

**Sur 9M-23**, les frais de gestion sont en recul de -1,8 % par rapport au 9M-22. Le coefficient d'exploitation ressort à un niveau de 69,6 % sur 9M-23 et de 63,1 % hors contribution au fonds de résolution unique (FRU).

## Coût du risque

**Au T3-23**, le coût du risque reste à un niveau très faible de 3 points de base (soit 13 millions d'euros) contre -7 points de base au T2-23.

**Sur 9M-23**, le coût du risque est de -1 point de base contre 26 points de base sur 9M-22.

## Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe ressort à **647 millions d'euros**, en progression de +7,7 %. Il est de 1 813 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année, en forte hausse de +13,4 %.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une nouvelle fois une **forte rentabilité normative de 16,9 % sur le trimestre**. Sur les neuf premiers mois de l'année, **la rentabilité normative est de 15,6 % en publié et de 18,8 % en excluant la contribution au FRU**.

## 5. BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL, SERVICES DE MOBILITÉ ET LEASING

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation		9M-23	9M-22	Variation	
Produit net bancaire	2 228	1 990	+12,0%	-0,8%*	6 492	6 028	+7,7%	+4,6%*
Frais de gestion	(1 237)	(920)	+34,5%	+9,0%*	(3 479)	(2 940)	+18,3%	+10,5%*
Résultat brut d'exploitation	991	1 070	-7,4%	-9,2%*	3 013	3 088	-2,4%	-1,0%*
Coût net du risque	(175)	(150)	+16,7%	+8,4%*	(349)	(572)	-39,0%	-10,7%*
Résultat d'exploitation	816	920	-11,3%	-12,1%*	2 664	2 516	+5,9%	+0,3%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	2	-50,0%	-50,0%*	0	12	-100,0%	-100,0%*
Résultat net part du Groupe	377	511	-26,2%	-26,0%*	1 325	1 395	-5,0%	-11,0%*
RONE	14,9%	22,2%			18,6%	18,9%		
Coefficient d'exploitation	55,5%	46,2%			53,6%	48,8%		

Dans la Banque de détail à l'International, les encours de crédits sont orientés à la hausse de +5,0 % par rapport au T3-22, à 66,3 milliards d'euros. Les dépôts sont en hausse de +3,5 % par rapport au T3-22 avec un encours total de 81,6 milliards d'euros.

En Europe, les encours de crédits augmentent de +5,2 % /T3-22 à 41,4 milliards d'euros, avec +4,2% /T3-22 en République tchèque et +12,5 % /T3-22 en Roumanie. Les encours des dépôts, en hausse de +3,5 % /T3-22 à 54,2 milliards d'euros, progressent sur tous les segments dans les deux pays.

En Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, les encours de crédits (25 milliards d'euros au T3-23) et de dépôts (27,4 milliards d'euros au T3-23) sont en croissance de +3,7 % et +3,4 % /T3-22 respectivement. L'activité commerciale en Afrique subsaharienne est particulièrement dynamique avec une progression des encours de crédits de +12,7 % /T3-22 et de dépôts de +5,8 % /T3-22.

Les Services de Mobilité et de Leasing affichent également une bonne dynamique. Les actifs productifs augmentent de +14,1 %, pour atteindre 50,2 milliards d'euros à fin septembre 2023 contre 44,0 milliards d'euros à fin septembre 2022. Cette croissance est tirée par la hausse de la valeur des véhicules.

Les encours de crédits à la consommation, à 24 milliards d'euros à fin septembre 2023, progressent de +2,9 % /T3-22. Les activités de financement des ventes et des biens d'équipement professionnels atteignent 15 milliards d'euros d'encours au T3-23, en hausse de +3,7 % /T3-22 grâce à une production dynamique.

### Produit net bancaire

Au T3-23, le produit net bancaire s'élève à 2 228 millions d'euros, en hausse de +12 % /T3-22.

Sur 9M-23, les revenus progressent de +7,7 % /9M-22 à 6 492 millions d'euros.

La Banque de détail à l'International poursuit sa croissance sur le trimestre avec un produit net bancaire en hausse de +2,8 % /T3-22, à 1 044 millions d'euros au T3-23. Sur 9M-23, le produit net bancaire est stable par rapport au 9M-22, à 3 124 millions d'euros.

Les revenus en Europe, à 506 millions d'euros, sont en baisse sur le troisième trimestre 2023 (-4,5 % /T3-22). La dynamique reste bonne en Roumanie (+8,0 % /T3-22) tandis que marge nette d'intérêt en République tchèque, qui demeure élevée comparativement aux années passées, est en retrait par rapport à un niveau élevé au T3-22.

Sur l'ensemble de la région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, le produit net bancaire s'inscrit en forte hausse de +10,7 % par rapport au T3-22, à 538 millions d'euros au T3-23.

Les Services de Mobilité et de Leasing affichent une croissance du produit net bancaire de +21,6 % par rapport au T3-22, à 1 184 millions d'euros. Porté par l'intégration de LeasePlan, Ayvens présente un produit net bancaire en hausse de +37,2 %, avec un niveau de marge sur contrat de leasing et de service qui se maintient, hors impacts liés à la réduction des coûts de dépréciation et éléments non opérationnels. Pour sa part, le résultat net de revente des véhicules d'occasion (incluant l'impact négatif de la réduction des coûts de dépréciation) se normalise. Il ressort à 1 033 euros en moyenne par véhicule ce trimestre contre 3 014 euros en moyenne au T3-22. Hors réduction des coûts de dépréciation, le résultat de revente aurait été de 2 346 euros en moyenne par véhicule au T3-23, par rapport à 3 607 euros au T3-22.

Au T3-23, la contribution aux revenus de LeasePlan est d'environ 300 millions d'euros. Elle est impactée par un *marked to market* négatif de -82 millions d'euros du portefeuille de couverture et par des ajustements de consolidation sur le résultat de revente des véhicules d'occasion ainsi que sur les coûts de dépréciation (environ -150 millions d'euros au total).

Les activités de crédit à la consommation publient un produit net bancaire en baisse du fait notamment de l'impact du taux d'usure en France.

**Sur 9M-23**, le produit net bancaire des Services de Mobilité et de *Leasing* ressort à 3 368 millions d'euros, en hausse de +16,6 % /9M-22.

### Frais de gestion

**Au T3-23**, les frais de gestion atteignent 1 237 millions d'euros, en hausse de +34,5 % par rapport au T3-22 (+9 %\*), impactés d'une part, par la prise en compte des coûts hors charges de transformation de LeasePlan, pour environ 230 millions d'euros, et d'autre part par les charges de restructuration liées à cette intégration, à hauteur d'environ 45 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'établit à 55,5 % au T3-23.

**Sur 9M-23**, les frais de gestion s'élèvent à 3 479 millions d'euros, en hausse de 18,3 % /9M-22 (+10,5 %\*).

Dans un contexte inflationniste, la **Banque de détail à l'International** affiche une progression des coûts sur le trimestre de +7,4 % par rapport au T3-22, à 567 millions d'euros.

Dans les **Services de Mobilité et de Leasing**, les frais de gestion augmentent de +70,9 % /T3-22 à 670 millions d'euros. A périmètre et change constants, ils progressent de +9 %\* /T3-22.

### Coût du risque

**Au T3-23**, le coût du risque est en baisse à 43 points de base (soit 175 millions d'euros), par rapport à 47 points de base au T3-22.

**Sur 9M-23**, le coût du risque est de 32 points de base par rapport à 56 points de base au 9M-22.

### Résultat net part du Groupe

**Au T3-23**, le résultat net part du Groupe est de 377 millions d'euros, en recul de -26,2 % par rapport au T3-22. La rentabilité normative ressort à 14,9 % au T3-23. Dans la Banque de détail à l'International, la rentabilité est de 17,2 % au T3-23, et de 13,3 % dans les Services de Mobilité et de *Leasing*.

**Sur 9M-23**, le résultat net part du Groupe s'élève à 1 325 millions d'euros, en baisse de -5 % par rapport au 9M-22. La rentabilité normative ressort à 18,6 %. Dans la Banque de détail à l'International, la rentabilité normative au T3-23 est de 17,3 %, et de 19,8 % dans les Services de Mobilité et de *Leasing*.

## 6. HORS PÔLES

En M EUR	T3-23	T3-22	9M-23	9M-22
Produit net bancaire	(231)	39	(870)	(64)
Frais de gestion	(53)	(58)	(155)	(228)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(284)</b>	<b>(19)</b>	<b>(1 025)</b>	<b>(292)</b>
Coût net du risque	16	(30)	18	(55)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	(1)	(96)	(3 304)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(338)	-	(338)	-
Impôts sur les bénéfices	(211)	121	(80)	391
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(839)</b>	<b>16</b>	<b>(1 593)</b>	<b>(3 415)</b>

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de la centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

**Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -231 millions d'euros** au T3-23, contre +39 millions d'euros au T3-22. Il comprend notamment, d'une part, l'impact négatif du débouclage des opérations de couverture du TLTRO pour un montant d'environ -0,1 milliard d'euros au T3-23 (environ -0,3 milliard d'euros en 2023) et, d'autre part, la variation négative de valeur des swaps de remplacement des fonds propres des filiales.

**Les frais de gestion s'élèvent à -53 millions d'euros** au T3-23 contre -58 millions d'euros au T3-22.

Par ailleurs, au T3-23, le Groupe a déprécié l'écart d'acquisition sur les activités africaines, du bassin méditerranéen et d'outre-mer, ainsi que celui lié aux activités de Financement d'Équipement pour un montant total d'environ 340 millions d'euros<sup>29</sup>, et a comptabilisé une provision d'Impôts Différés Actifs d'environ 270 millions d'euros.

**Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -839 millions d'euros au T3-23** contre +16 millions d'euros au T3-22.

<sup>29</sup> Écritures comptables n'ayant pas d'impact sur la distribution au titre de l'exercice 2023

## 7. CALENDRIER FINANCIER 2023 et 2024

Calendrier de communication financière 2023 et 2024

8 février 2024	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2023
3 mai 2024	Résultats du premier trimestre de l'année 2024
1 août 2024	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2024

**Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier le passage des données publiées aux données sous-jacentes) sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.**

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, en particulier dans le contexte de la crise du Covid-19, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

## 8. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation	9M-23	9M-22	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	110	317	-65,3%	518	1 177	-56,0%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	647	601	+7,7%	1 813	1 598	+13,4%
Banque de détail à l'international, Services de mobilité et leasing	377	511	-26,2%	1 325	1 395	-5,0%
<b>Total Métier</b>	<b>1 134</b>	<b>1 429</b>	<b>-20,6%</b>	<b>3 656</b>	<b>4 170</b>	<b>-12,3%</b>
Hors Pôles	(839)	16	n/s	(1 593)	(3 415)	+53,4%
<b>Groupe</b>	<b>295</b>	<b>1 445</b>	<b>-79,6%</b>	<b>2 063</b>	<b>755</b>	<b>x 2,7</b>

## BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	30/09/2023	31/12/2022 R
Caisse et banques centrales	234 004	207 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	490 511	427 151
Instruments dérivés de couverture	32 050	32 971
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	89 527	92 960
Titres au coût amorti	27 468	26 143
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	87 404	68 171
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	487 788	506 635
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(2 389)	(2 262)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	487	353
Actifs d'impôts	4 302	4 484
Autres actifs	82 243	82 315
Actifs non courants destinés à être cédés	1 591	1 081
Participations dans les entreprises mises en équivalence	208	146
Immobilisations corporelles et incorporelles	59 006	33 958
Ecarts d'acquisition	5 247	3 781
<b>Total</b>	<b>1 599 447</b>	<b>1 484 900</b>

En M EUR	30/09/2023	31/12/2022 R
Banques centrales	10 828	8 361
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	391 803	304 175
Instruments dérivés de couverture	45 062	46 164
Dettes représentées par un titre	154 010	133 176
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	118 564	133 011
Dettes envers la clientèle	543 919	530 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 248)	(9 659)
Passifs d'impôts	2 436	1 645
Autres passifs	105 466	107 315
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 583	220
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	137 621	135 875
Provisions	4 322	4 579
Dettes subordonnées	14 824	15 948
<b>Total dettes</b>	<b>1 521 190</b>	<b>1 411 574</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	21 110	21 248
Autres instruments de capitaux propres	10 136	9 136
Réserves consolidées	34 393	34 479
Résultat de l'exercice	2 063	1 825
<b>Sous-total</b>	<b>67 702</b>	<b>66 688</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	375	282
<b>Sous-total capitaux propres part du Groupe</b>	<b>68 077</b>	<b>66 970</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	10 180	6 356
<b>Total capitaux propres</b>	<b>78 257</b>	<b>73 326</b>
<b>Total</b>	<b>1 599 447</b>	<b>1 484 900</b>

## 9. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

**1 – Les éléments financiers présentés au titre du troisième trimestre et des neuf mois de l'année 2023 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 2 novembre 2023** et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces éléments n'ont pas été audités.

### 2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 41 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

### 3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans les notes 5 et 8.2 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation. Le Coefficient d'exploitation est défini en page 41 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale.

### 4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 42 et 691 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T3-23	T3-22	9M-23	9M-22
Réseaux de Banque de Détail en France	Coût net du risque	144	196	342	264
	Encours bruts de crédits	243 740	246 467	248 757	244 941
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	13	80	(9)	343
	Encours bruts de crédits	167 057	190 678	170 165	179 454
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>(1)</b>	<b>26</b>
Banque de Détail à l'International, Services de Mobilité et Leasing	Coût net du risque	175	150	349	572
	Encours bruts de crédits	162 873	127 594	145 227	136 405
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>56</b>
Gestion propre	Coût net du risque	(16)	30	(18)	55
	Encours bruts de crédits	22 681	15 924	19 364	15 093
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>(31)</b>	<b>75</b>	<b>(13)</b>	<b>49</b>
Groupe Société Générale	Coût net du risque	316	456	664	1 234
	Encours bruts de crédits	596 350	580 663	583 512	575 893
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>29</b>

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

### 5 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en page 43 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 43 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts, nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion » (voir note méthodologique n°9). Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

### Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T3-23	T3-22	9M-23	9M-22
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>68 077</b>	<b>66 835</b>	<b>68 077</b>	<b>66 835</b>
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(11 054)	(9 350)	(11 054)	(9 350)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission <sup>(1)</sup>	(102)	(80)	(102)	(80)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	853	844	853	844
Provision pour distribution <sup>(2)</sup>	(1 059)	(1 916)	(1 059)	(1 916)
Distribution à verser au titre de N-1	-	(334)	-	(334)
<b>Fonds propres ROE fin de période</b>	<b>56 715</b>	<b>56 000</b>	<b>56 715</b>	<b>56 000</b>
<b>Fonds propres ROE moyens</b>	<b>56 572</b>	<b>55 400</b>	<b>56 326</b>	<b>55 058</b>
Ecart d'acquisition moyens <sup>(3)</sup>	(4 279)	(3 667)	(3 991)	(3 646)
Immobilisations incorporelles moyennes	(3 390)	(2 720)	(3 128)	(2 726)
<b>Fonds propres ROTE moyens</b>	<b>48 903</b>	<b>49 013</b>	<b>49 207</b>	<b>48 686</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>295</b>	<b>1 445</b>	<b>2 063</b>	<b>755</b>
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(165)	(126)	(544)	(404)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions	338	1	338	3
<b>Résultat net Part du Groupe corrigé</b>	<b>468</b>	<b>1 320</b>	<b>1 858</b>	<b>354</b>
<b>ROTE</b>	<b>3,8%</b>	<b>10,8%</b>	<b>5,0%</b>	<b>1,0%</b>

### Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T3-23	T3-22	Variation	9M-23	9M-22	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	15 898	16 104	-1,3%	15 488	15 500	-0,1%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	15 324	16 346	-6,3%	15 486	15 865	-2,4%
Banque de détail à l'international, Services de mobilité et leasing	10 136	9 191	+10,3%	9 505	9 816	-3,2%
<b>Total Métier</b>	<b>41 358</b>	<b>41 641</b>	<b>-0,7%</b>	<b>40 479</b>	<b>41 181</b>	<b>-1,7%</b>
Hors Pôles	15 214	13 759	+10,6%	15 847	13 877	+14,2%
<b>Groupe</b>	<b>56 572</b>	<b>55 400</b>	<b>+2,1%</b>	<b>56 326</b>	<b>55 058</b>	<b>+2,3%</b>

Les données 2022 ont été retraitées, conformément à la norme IFRS 17 et à la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance.

(1) Intérêts nets d'impôt

(2) La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe retraité des éléments non cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

(3) Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

## 6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 45 du Document d'enregistrement universel 2023 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	9M-23	S1-23	2022
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>68 077</b>	<b>68 007</b>	<b>66 970</b>
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(11 054)	(10 815)	(10 017)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission <sup>(1)</sup>	(102)	(28)	(24)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	86	134	67
<b>Actif Net Comptable</b>	<b>57 007</b>	<b>57 298</b>	<b>56 996</b>
Ecart d'acquisition <sup>(2)</sup>	(4 128)	(4 429)	(3 652)
Immobilisations incorporelles	(3 423)	(3 356)	(2 875)
<b>Actif Net Tangible</b>	<b>49 456</b>	<b>49 513</b>	<b>50 469</b>
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA <sup>(3)</sup>	796 242	801 471	801 147
Actif Net par Action	71,6	71,5	71,1
Actif Net Tangible par Action	62,1	61,8	63,0

Les données 2022 ont été retraitées, conformément à la norme IFRS 17 et à la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance.

(1) Intérêts nets d'impôt

(2) Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

(3) Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises en fin de période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe (exprimé en milliers de titres)

## 7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 44 du Document d'enregistrement universel 2023 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	9M-23	S1-23	2022
Actions existantes	821 765	822 101	845 478
Déductions			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	6 818	6 845	6 252
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	14 864	13 892	16 788
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA <sup>(1)</sup>	800 083	801 363	822 437
Résultat net part du Groupe (en M EUR)	2 063	1 768	1 825
Intérêts sur TSS et TSDI en M EUR)	(544)	(379)	(596)
Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)	1 520	1 390	1 230
BNPA (en EUR)	1,90	1,73	1,50

## 8 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

## 9 - Bilan financé, ratio crédits sur dépôts

Le bilan financé est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- 1) Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :

Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.

Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).

Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.

Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme)

Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché.

- 2) Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financé.

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(1) Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe

NB (2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) dans la partie « Investisseur ».

## **10. ANNEXE 3 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 NOVEMBRE 2023 - PUBLICATION DE NOUVELLES SÉRIES TRIMESTRIELLES**

### **Communiqué de presse**

Paris, le 2 novembre 2023,

**Société Générale publie ce jour de nouvelles séries trimestrielles reflétant les impacts des changements de présentation de la performance financière du Groupe tels qu'ils ont été annoncés lors du *Capital Markets Day* le 18 septembre 2023.**

Lors du *Capital Markets Day* le 18 septembre 2023, le Groupe a annoncé plusieurs changements dans la manière de présenter la performance financière du Groupe et de ses métiers :

- Le métier d'assurance sera désormais rattaché aux réseaux France, constituant le pôle Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances ;
- Les activités de Crédit à la Consommation en Europe sont désormais rattachées aux activités Services de Mobilité et de *Leasing* au sein du pôle Banque de détail à l'International, Services de Mobilité et de *Leasing* ;
- Les charges de transformation, auparavant comptabilisées en Gestion Propre, sont désormais directement supportées par les métiers ;
- Le rendement normatif des métiers est désormais basé sur une allocation de capital de 12 % contre 11% précédemment.

Les séries trimestrielles historiques ont été retraitées en cohérence avec ces changements de gouvernance et de présentation de la performance financière.

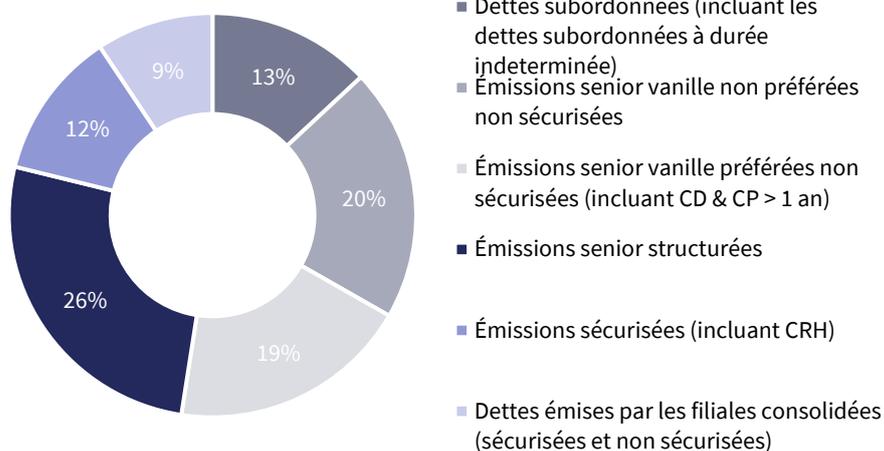
L'ensemble de ces éléments n'a pas d'impact sur les résultats du Groupe.

Les séries trimestrielles 2022 sont ajustées en conséquence et disponibles sur le site Société Générale. (Les données de ce communiqué de presse n'ont pas été auditées.)

## 2.8 Politique financière

### Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 62 et 63 du document d'enregistrement universel 2023

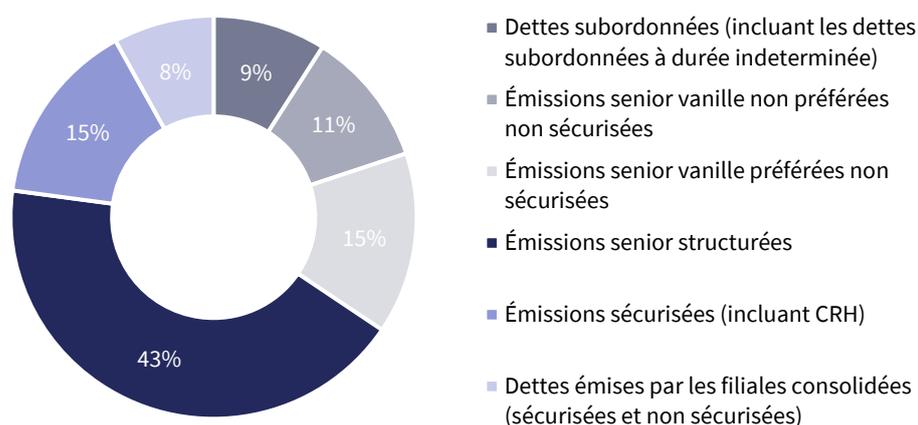
#### ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023 : 209,9 MD EUR\*



\* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 255 milliards d'euros au 30 septembre 2023, dont :

- 12,9 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 52,6 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

#### RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2023 : 49,1 MD EUR AU 30 SEPTEMBRE 2023



## 2.9 Déclaration relative aux événements post-clôture

### Actualisation de la page 66 du document d'enregistrement universel 2023

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 mai 2023 sous le numéro D-23-0089-A01, ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 4 août 2023 sous le numéro D-23-0089-A02 et que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 3 novembre 2023 sous le numéro D-23-0089-A03 auprès de l'AMF.

## 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

### 3.1 Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

#### Actualisation des pages 102 et 103 du document d'enregistrement universel 2023

Il est inséré un second alinéa à l'article 3 de l'annexe 4 (« *Charte du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise de Société Générale* ») du règlement intérieur du Conseil d'administration qui stipule que : « *Le Président du Comité peut inviter les responsables des fonctions de contrôle, audit, risques et conformité, ainsi que le responsable des ressources humaines, à présenter des observations au Comité, y compris hors la présence de la Direction générale.* »

## 4. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

---

### 4.1 Facteurs de risques

#### Actualisation des pages 163 à 174 du document d'enregistrement universel 2023

La numérotation des facteurs de risques est inchangée par rapport à celle publiée dans le document d'enregistrement universel 2023. Les facteurs de risques non mentionnés dans cet amendement sont réputés inchangés.

##### 2.1.1 RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACROECONOMIQUE, GEOPOLITIQUE, DE MARCHE ET REGLEMENTAIRE

##### 2.1.1.2 La non-réalisation par le Groupe de ses objectifs stratégiques et financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité et ses résultats.

Lors du Capital Markets Day, le Groupe a présenté son plan stratégique :

- être une banque robuste : simplifier le portefeuille d'activités, assurer une allocation et une utilisation du capital performantes, améliorer l'efficacité opérationnelle et maintenir une gestion des risques aux meilleurs standards ;
- promouvoir les activités performantes et durables : exceller dans ce que nous choisissons de faire, être un leader de l'ESG, renforcer la culture de la performance et de la responsabilité.

Ce plan stratégique se traduit par les objectifs financiers suivants :

- un ratio CET 1 robuste à 13% en 2026 après mise en œuvre de Bâle IV ;
- une croissance annuelle des revenus attendue entre 0% et 2% en moyenne sur 2022-2026 ;
- une efficacité opérationnelle accrue avec un coefficient d'exploitation inférieur à 60% en 2026 et l'atteinte d'une rentabilité ROTE comprise entre 9% et 10% en 2026 ;
- un taux de distribution compris entre 40% et 50% du résultat publié, applicable dès 2023.

Par ailleurs, le Groupe est pleinement engagé dans la poursuite des initiatives stratégiques déjà engagées :

- le projet « Vision 2025 » du Groupe consiste en une revue du maillage d'agences issues de la fusion du Crédit du Nord et de Société Générale . Si son déploiement a été élaboré pour permettre une exécution maîtrisée, cette fusion pourrait toutefois avoir un effet défavorable de manière transitoire sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe. Le projet pourrait engendrer le départ d'un certain nombre de collaborateurs, nécessitant leur remplacement et des efforts de formation, générant potentiellement des coûts supplémentaires. La fusion pourrait également conduire à la perte d'une partie de la clientèle, avec pour conséquence une perte de revenus ;
- les services de mobilité et de leasing s'appuieront sur l'intégration complète de LeasePlan par ALD pour devenir un leader mondial de l'écosystème de la mobilité. Cependant, les années 2023 et 2024 constitueront une période intermédiaire avec la mise en œuvre d'intégrations graduelles. A partir de 2025, la nouvelle entité effectuera la transition vers le modèle opérationnel cible avec notamment la mise en place et la stabilisation des processus informatiques et opérationnels. Si le plan d'intégration n'était pas exécuté comme prévu ou selon le calendrier prévu, cela pourrait avoir des effets défavorables sur ALD, notamment en engendrant des coûts additionnels, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe.

Le Groupe a également annoncé, en novembre 2022, la signature d'une lettre d'intention avec AllianceBernstein en vue de combiner les activités de recherche actions et d'exécution au sein d'une co-entreprise, et former ainsi une franchise mondiale de premier plan dans ces activités. Cette annonce a été suivie de la signature d'un protocole d'acquisition début février 2023.

De plus, Société Générale et Brookfield Asset Management ont annoncé le 11 septembre 2023 un partenariat stratégique pour originer et distribuer des investissements de dette privée.

La conclusion d'accords définitifs sur ces opérations stratégiques dépend de nombreuses parties prenantes et reste de ce fait soumise à divers aléas (clauses juridiques, retard sur le processus d'intégration de LeasePlan ou de la fusion des agences Crédit du Nord).

Société Générale a placé la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie, afin notamment de contribuer aux transformations positives en faveur de l'environnement et du développement des territoires. A ce titre, le Groupe a pris de nouveaux engagements durant Le Capital Markets Day du 18 septembre notamment :

- la réduction de 80 % de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici 2030 vs. 2019 et -50 % d'ici 2025 ;
- le lancement d'un fonds d'investissement pour la transition de 1 milliard d'euros, pour accélérer le développement de solutions de transition énergétique et des projets fondés sur la nature et à impact, contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Le non-respect de ces engagements, et de ceux que le Groupe serait amené à prendre dans le futur, pourrait entraîner des risques juridiques et de réputation. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces engagements pourrait avoir un impact sur le modèle d'affaires du Groupe. Enfin, la non prise d'engagements spécifiques, notamment en cas d'évolution des pratiques de marché, pourrait également générer un risque de réputation et de stratégie.

Le Groupe pourrait connaître un risque d'exécution sur ces projets stratégiques à mener de front. Toute difficulté rencontrée au cours du processus d'intégration des activités (notamment d'un point de vue ressources humaines) est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies, synergies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles acquises au sein du Groupe pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses filiales et détourner l'attention de la direction, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe.

## 4.2 Ratios réglementaires

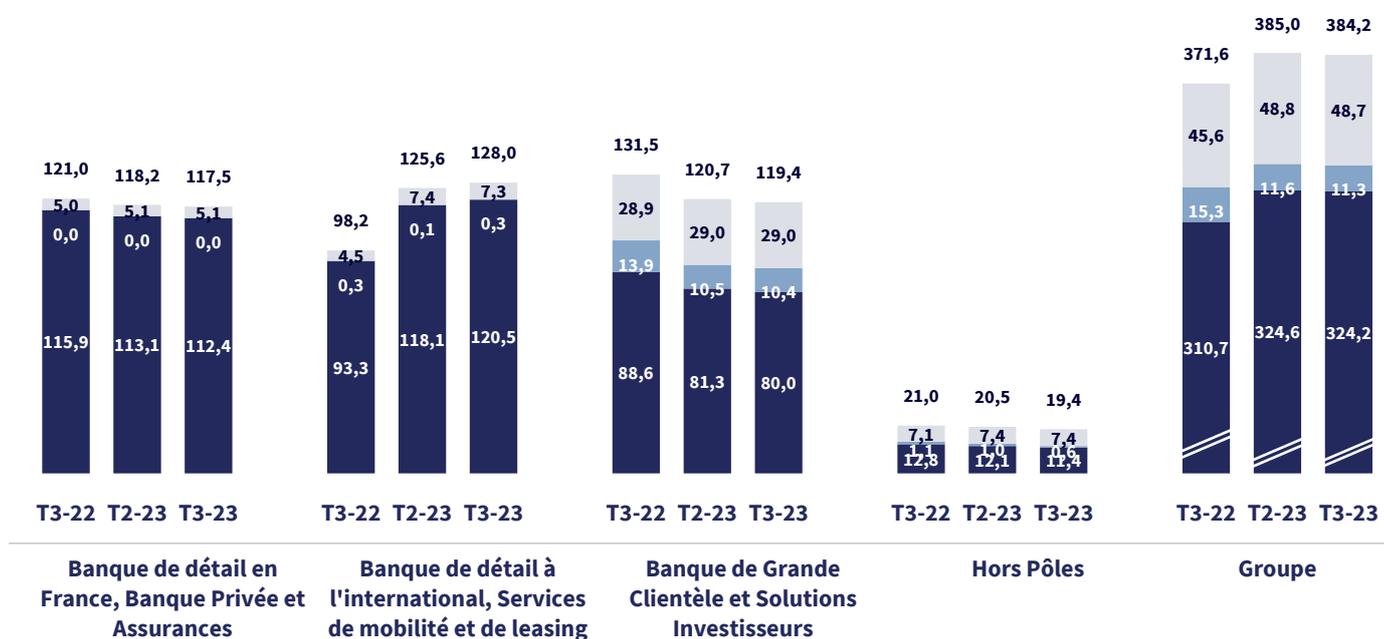
### 4.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 195 et suivantes du document d’enregistrement universel 2023

Au cours des neuf premiers mois de l’année 2023, Société Générale a notamment émis, en équivalent euros, 1 milliard d’Additional Tier 1 et 1,9 milliards d’instruments subordonnés Tier 2. Société Générale a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement à première date de call, de six émissions Tier 2 d’un équivalent de 1,4 milliards d’euros (une émission de 1 Md EUR émise en février 2018 ; trois émissions de 6,5 Md JPY chacune émises en mars et avril 2018, une émission de 325 mln EUR lancée en juillet 2016 et une émission de 13,1 Md JPY émise en octobre 2018) et au remboursement à la date de maturité, de cinq émissions Tier 2 d’un équivalent de 2,2 milliards d’euros (495mln EUR, 400mln EUR, 259.5mln EUR et 40mln EUR émises en 2008 et 1 Md EUR émise en 2013). En outre, Société Générale a procédé, sur cette période, au remboursement à première date de call d’une émission AT1 de 1,25 Md USD lancée en octobre 2018.

### 4.2.2 Extrait de la présentation du 3 novembre 2023 : Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2023 (et annexes)

#### ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES\* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 203 du document d’enregistrement universel 2023



\* Encours pondérés des risques incluant le phasage d’IFRS 9. Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu’à leur cession effective  
 NB: Les données 2022 ont été retraitées conformément à l’application des normes IFRS 17 et IFRS 9 pour les entités d’assurance

Crédit
Marché
Opérationnel

### **Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)**

Actualisation de la page 202 du document d'enregistrement universel 2023

En Md EUR	30/09/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>68.1</b>	<b>66.5</b>
Titres Super Subordonnés (TSS) <sup>(1)</sup>	(11.1)	(10.0)
Provision pour distribution et coupons sur hybrides <sup>(2)</sup>	(1.2)	(1.9)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7.4)	(5.6)
Participations ne donnant pas le contrôle	9.2	5.3
Déductions et retraitements prudentiels	(6.6)	(5.5)
<b>Fonds Propres Common Equity Tier 1</b>	<b>51.0</b>	<b>48.7</b>
Fonds propres additionnel de catégorie 1	10.1	10.1
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>61.2</b>	<b>58.8</b>
Fonds propres Tier 2	10.2	11.0
<b>Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)</b>	<b>71.3</b>	<b>69.8</b>
<b>Encours pondérés</b>	<b>384.2</b>	<b>360.5</b>
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>13.3%</b>	<b>13.5%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>15.9%</b>	<b>16.3%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>18.6%</b>	<b>19.4%</b>

Ratios publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET 1 non phasé de 13,2% et phasage d'IFRS 9 à 6 points de base. Les montants prudentiels et comptables peuvent différer en fonction du traitement prudentiel appliqué aux éléments soumis à des retraitements spécifiques selon la réglementation actuelle.

(1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, (2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

### **Ratio de levier CRR<sup>(1)</sup>**

Actualisation des pages 204 et 205 du document d'enregistrement universel 2023

En Md EUR	30/09/2023	31/12/2022
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>61,2</b>	<b>58,8</b>
Total bilan prudentiel <sup>(2)</sup>	1 454	1 340
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(6)	(7)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres <sup>(3)</sup>	14	15
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	128	123
Ajustements techniques et réglementaires	(122)	(126)
<i>dont exemption banques centrales</i>	0	0
<b>Exposition levier</b>	<b>1 468</b>	<b>1 345</b>
<b>Ratio de levier phasé</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,4%</b>

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4, 2% (voir notes méthodologiques). Incluant le résultat de l'exercice en cours et les instruments AT1 en droit anglais bénéficiant d'une clause de grand père, (2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance), (3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

### **Ratio conglomérat financier**

Au 30 Juin 2023, le ratio conglomérat financier était de 139%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 79,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 56,9 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2022, le ratio de conglomérat financier était de 144,4%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 52,3 milliards d'euros.

## 4.3 Qualité des actifs

### Actualisation de la page 226 du document d'enregistrement universel 2023

#### Qualité des actifs

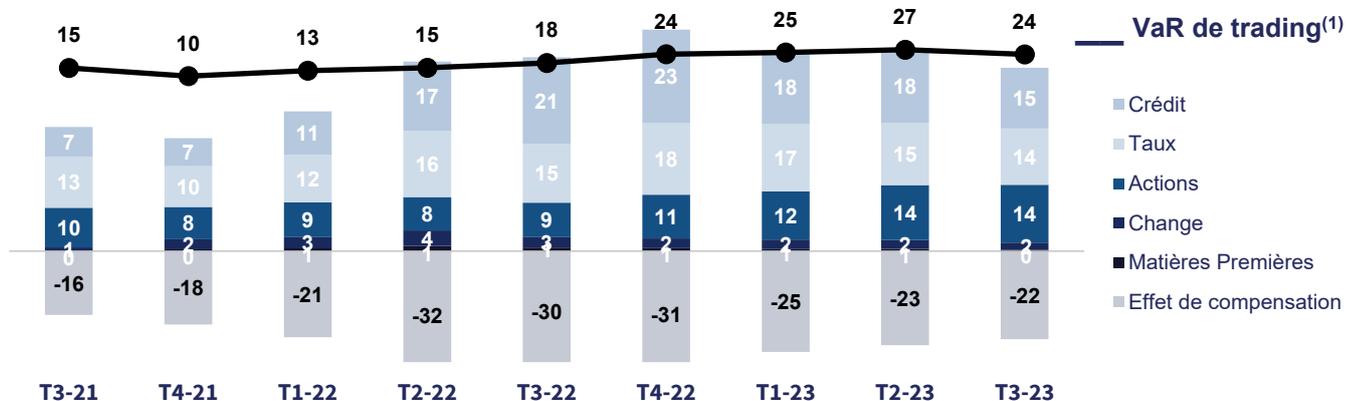
En Md EUR	30/09/2023	30/06/2023	30/09/2022
Créances brutes saines	543,1	544,7	573,1
dont créances classées en étape 1 <sup>(1)</sup>	489,4	491,9	511,2
dont créances classées en étape 2	38,3	36,9	44,0
Créances brutes douteuses	16,4	16,4	15,6
dont créances classées en étape 3	16,4	16,4	15,6
Total créances brutes <sup>(2)</sup>	559,6	561,2	588,7
Taux brut d'encours douteux <sup>(2)</sup>	2,9%	2,9%	2,7%
Provisions sur créances brutes saines	3,0	3,1	3,1
dont provisions étape 1	1,0	1,1	1,1
dont provisions étape 2	2,0	2,0	2,0
Provisions sur créances brutes douteuses	7,6	7,6	7,8
dont provisions étape 3	7,6	7,6	7,8
Total provisions	10,7	10,7	10,9
Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)	46%	46%	50%

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées.

## 4.4 Évolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 240 et 241 du document d'enregistrement universel 2023

Évolution de la VaR de Trading<sup>(1)</sup> et de la VaR stressée<sup>(2)</sup>



Var stressée <sup>(2)</sup> à 1jour, 99% en M EUR	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23
Minimum	17	23	20	24	26
Maximum	47	46	59	42	56
Moyenne	32	34	34	34	38

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

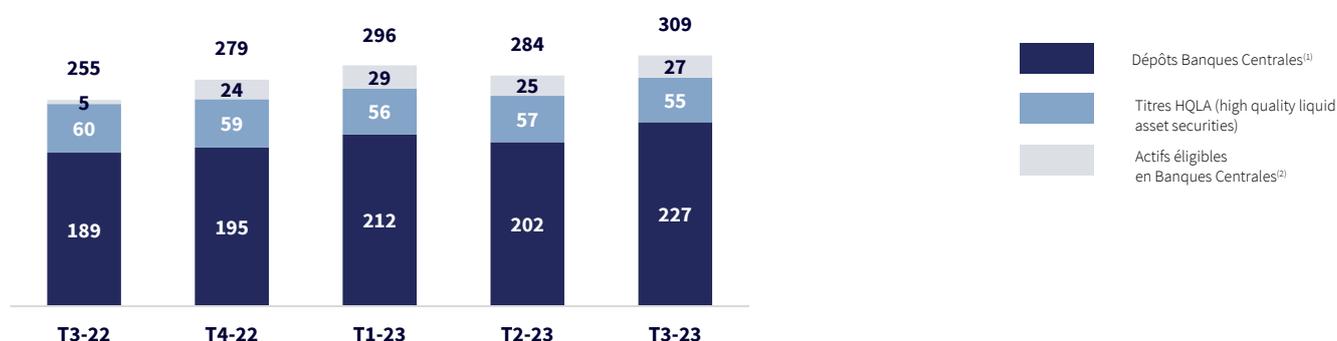
(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

## 4.5 Risques de liquidité

Actualisation de la page 253 du document d'enregistrement universel 2023

### RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

Le Liquidity Coverage Ratio s'élève à 155% en moyenne au T3-23.



(1) Hors réserves obligatoires, (2) Disponibles, valorisés après décote

## 4.6 Risques de non-conformité, litiges

### Actualisation des pages 270 et 552 du document d'enregistrement universel 2023

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Le 1er février 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé ce jugement. Société Générale s'est pourvue en cassation.
- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS ») a conclu un accord transactionnel en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son Groupe. Le 21 février 2023, le *US Receiver* et le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») ont déposé une requête auprès de la *US District Court for the Northern District of Texas* en vue d'obtenir la validation et l'homologation de l'accord transactionnel. Ce dernier prévoit le versement par SGPBS de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon par le *US Receiver* et l'OSIC de leurs demandes. Lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin 2023, la *US District Court for the Northern District of Texas* a fait droit à la requête du *US Receiver* tendant à la validation et à l'homologation de l'accord transactionnel. Cette décision fait à présent l'objet d'un appel. Le montant que SGPBS est tenue de verser au titre de l'accord transactionnel est couvert par une provision dans les comptes de Société Générale S.A., à la suite d'une garantie financière octroyée par Société Générale S.A. à SGPBS. Les autres banques parties au litige ont également annoncé avoir conclu des accords transactionnels avec le *US Receiver* et l'OSIC, au cours du premier trimestre 2023, mettant ainsi un terme aux prétentions de ces derniers. Ces accords transactionnels ont tous été conclus avant la tenue du procès avec jury, qui devait débiter le 27 février 2023.

Dans le même dossier, une requête en conciliation a été déposée à Genève en novembre 2022 par les *Joint Liquidators* de Stanford International Bank Limited (« SIBL ») désignés par les juridictions antiguaises et représentant les mêmes investisseurs que ceux représentés par les demandeurs américains. SGPBS a été notifiée du dépôt du mémoire en demande des *Joint Liquidators* le 20 juin 2023. SGPBS se défend dans le cadre de cette procédure.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier (voir chapitre 4 du Document d'enregistrement universel), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Le 30 décembre 2021, la Cour d'appel a cassé l'arrêt de la *District Court* et a réinstauré les demandes fondées sur le droit de concurrence. Ces demandes lesquelles ont été renvoyées devant la *District Court*, comprennent celles formées par un groupe de demandeurs ainsi que par des demandeurs individuels qui allèguent avoir souscrit des produits indexés au LIBOR sur les marchés de gré à gré. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi formée par Société Générale et d'autres défendeurs à l'encontre de la décision de la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. La phase de *discovery* est en cours. Le 19 août 2022, un des demandeurs à une des actions de groupe, objet d'un sursis à statuer, s'est désisté de l'action à notre encontre. Le 9 janvier 2023, un des demandeurs individuels, *National Credit Union Administration* (agissant en tant que liquidateur de certaines institutions de crédit) a demandé le retrait définitif de ses demandes à l'encontre de Société Générale. Le 12 mai 2023, Société Générale ainsi

que deux autres institutions financières ont trouvé un accord avec les demandeurs pour mettre un terme à l'action de groupe OTC pour un montant global de 90 millions de dollars américains. La part de Société Générale à cet accord était entièrement couverte par une provision. Le 17 octobre 2023, l'accord a reçu la validation définitive de la *District Court*.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel du *Second Circuit* a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Le 30 septembre 2021, la Cour a rejeté les demandes de certains plaignants et toutes celles fondées sur le *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* mais a maintenu certaines demandes fondées sur le droit de la concurrence et le droit étatique. Société Générale a demandé le rejet de cette action au motif que l'accord passé avec le dernier demandeur à l'action attribuait compétence territoriale à une autre juridiction. La phase de *discovery* est en cours. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a confirmé le jugement de la *District Court* rejetant les demandes des plaignants. Le 2 octobre 2023, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner la demande de pourvoi des demandeurs, mettant ainsi fin à cette procédure.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Société Générale a trouvé un accord avec les demandeurs pour un montant couvert par la provision. Cet accord a donné lieu, le 21 novembre 2022, au prononcé d'un sursis par la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* et d'un renvoi devant la juridiction de première instance pour validation par la *District Court* de cette proposition d'accord transactionnel. Le 31 octobre 2023, l'accord a reçu la validation définitive de la *District Court*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale a déposé ses conclusions en défense le 1er novembre 2022, auxquelles EuroChem a répondu le 19 décembre 2022. Une audience d'orientation de la procédure (*Case Management Conference*) s'est tenue le 26 septembre 2023, au cours de laquelle le calendrier procédural a été arrêté. La phase de « *disclosure* » se déroulera jusqu'en février 2024 et le procès est prévu, le cas échéant, en janvier 2025.
- SG Americas Securities, LLC (« SGAS ») a reçu une demande d'information de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») concernant l'usage de moyens de communication non-autorisés par SGAS pour la conduite de ses opérations et sa conformité avec les obligations d'archivage et de contrôle en la matière. Le 28 mars 2023, SGAS et Société Générale ont reçu une requête similaire de la *US Commodity Futures Trading Commission* (« CFTC »). Ces enquêtes font suite à un certain nombre d'accords conclus en 2022 par d'autres institutions financières avec les régulateurs touchant à des problématiques similaires. SGAS a conclu un accord transactionnel avec la SEC, qui a été rendu public le 8 août 2023, et a accepté de régler une amende de 35 millions de dollars américains, de prendre certaines mesures de remédiation et d'engager un consultant en conformité indépendant. Société Générale et SGAS ont conclu un accord transactionnel avec la CFTC, également rendu public le 8 août 2023, et ont accepté de payer une amende de 75 millions de dollars américains ainsi que de prendre certaines mesures de remédiation.

## **5. RESPONSABLE DU TROISIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

---

### **5.1 Responsable du troisième amendement au Document d'enregistrement universel**

**M. Slawomir KRUPA**

Directeur général de Société Générale

### **5.2 Attestation du responsable**

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 3 novembre 2023

**M. Slawomir KRUPA**

Directeur général de Société Générale

## 5.3 Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Nom** : Société Ernst & Young et Autres  
représentée par M. Micha Missakian  
et M. Vincent Roty

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Date de renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Nom** : Société Deloitte & Associés  
représentée par M. Jean-Marc Mickeler  
et Mme. Maud Monin

**Adresse** : 6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Date de 1<sup>ère</sup> nomination** : 18 avril 2003

**Date du dernier renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

## 5.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 3 novembre 2023 sous le numéro D-23-0089-A03 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

## 6. TABLE DE CONCORDANCE

### 6.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques		Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 <sup>er</sup> Amendement	2 <sup>ème</sup> Amendement	3 <sup>ème</sup> Amendement
<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>				
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	674	93	231	44
1.2	Déclaration des personnes responsables	674	93	231	44
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA	NA
1.4	Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur	684	94	232	45
<b>2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>				
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	674	94	231	45
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA	NA	NA	
<b>3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	163-174	<b>NA</b>	<b>58-65</b>	<b>36-37</b>
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>				
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	643	1	1	1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	643	NA	NA	NA
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	643	NA	NA	NA
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	643	NA	NA	NA
<b>5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>				
5.1	Principales activités	8-10 ; 18-26 ; 54-58	6-29	8-47	6-34
5.2	Principaux marchés	8-17 ; 18-26 ; 28-29 ; 67-68 ; 506-507	6-29	8-47	6-34
5.3	Événements importants dans le développement des activités	6-26	6-9	8-47	6-34
5.4	Stratégie et objectifs	11-17 ; 18-26 ; 30-31	2-4	3-5;44	3-5

5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	NA
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-40	6-29	8-19	6-34
5.7	Investissements	64-65 ; 288 ; 326 ; 357 ; 396-404	NA	44	NA
<b>6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>				
6.1	Description sommaire du Groupe	8-10 ; 28-29	NA	NA	NA
6.2	Liste des filiales importantes	28-29 ; 518 -550	NA	31;44-45	6-34
<b>7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>				
7.1	Situation financière	30-45 ; 59-63 ; 564-569	6-29 ; 30 ; 37-41	8-30	6-34;35
7.2	Résultats d'exploitation	30-45	6-29	8-49	6-34
<b>8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>				
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	61 ; 374-378 ; 499 -504 ; 606-609	20;24-29	83;199-200	29-30;31-32
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	379	NA	86	NA
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	62-63	30	43	35
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	61-63 ; 65	30	43	35
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	16-17 ; 41 ; 195	<b>3-5</b>	<b>3</b>	<b>3-5</b>
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>				
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice  Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	65-66	31	45	35
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	16-17	3-5	3-5	3-5

<b>11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		33	NA	NA	NA
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>					
12.1	Conseil d'administration et Direction générale		70-111	34-36	49-56	NA
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale		158	NA	51	NA
<b>13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>					
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature		112-154	NA	NA	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		486-493	NA	171-176	NA
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>					
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	74-75 ; 81-88 ; 106-107 ; 113 ; 153		NA	NA	NA
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration		NA	NA	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur		95-104	78-81; 85-86	NA	36
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise		71	NA	NA	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités		72-75	NA	NA	NA
<b>15</b>	<b>SALARIÉS</b>					
15.1	Nombre de salariés		293	NA	45-47	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	74 ; 81-88 ; 106-107 ; 112-154		NA	NA	NA
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	487 ; 494 ; 638-639 ; 644-645		NA	NA	NA
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>					
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote		639-640	NA	199	NA
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés		639-640 ; 643-644	NA	200	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur		639-640 ; 642	NA	199-200	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date		NA	NA	NA	NA

ultérieure, entraîner un  
changement de son contrôle

<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	158-159 ; 487	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>				
18.1	Informations financières historiques	10 ; 30-45 ; 162 ; 374-634	6-29	8-47	6-34
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA	8-30	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	557-563 ; 628-634	NA	197-198	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	28-29	NA	34
18.5	Politique en matière de dividendes	13 ; 638	NA	NA	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	270 ; 624-627	42-45	188-193	42-43
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	65	NA	45	NA
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>				
19.1	Capital social	156-157 ; 636-646	1	1	1
19.2	Acte constitutif et statuts	646-651	NA	200-227	NA
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	65	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	643-645	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>